Nicolas Huron

L'église Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte de Chemillé-sur-Dême

Histoire d'un monument
Monument de l'Histoire

L'église

Saint-Cyr et Sainte-Julitte de Chemillé-sur-Dême

(Indre-et-Loire)

dossier ECCLESIA septembre 1991

REPRODUCTION INTERDITE

L'association pour le développement de la recherche historique et archéologique appliquée à l'animation culturelle en Région Centre (A.S.D.R.A., Université F. Rabelais)

Président : Monsieur Bernard Chevalier, professeur d'histoire médiévale,
Vice-présidente : Madame Cointet, professeur d'histoire contemporaine,
Secrétaire et trésorière : Madame Bourin, professeur d'histoire médiévale,
Responsable du projet ECCLESIA : Nicolas Huron.

Les membres de l'A.S.D.R.A. adressent leurs remerciements

à la **Municipalité de Chemillé-sur-Dême,**

au personnel de la Mairie,

au **Conseil-Général d'Indre-et-Loire,**

au personnel des **Archives Départementales d'Indre-et-Loire,**

Sans l'aide desquels cette étude et la soirée-conférence ECCLESIA, du 6 septembre 1991 à la salle des fêtes de Chemillé-sur-Dême, n'aurait pu voir le jour.

Introduction.

Le projet ECCLESIA à pour but de réaliser, en collaboration avec la municipalité, une étude sur l'église de la commune, afin d'organiser une soirée-conférence sur l'histoire et l'architecture de l'église, où sont exposés les résultats de la recherche. Le projet ECCLESIA a aussi pour but d'offrir à des étudiants historiens de l'Université, l'opportunité de pouvoir s'exprimer devant un public autre qu'une salle de cours, afin de mieux se former aux métiers vers lesquels leur spécialisation va les mener. Il permet également aux étudiants de disposer d'un matériel documentaire important, tant en diapositives, qu'en documentation.

Ce dossier est celui de la conférence ECCLESIA du 6 septembre 1991, sur l'église Saint-Cyr et Sainte-Julitte de Chemillé-sur-Dême. A travers lui, nous espérons que vous découvrirez un peu mieux l'histoire du bourg de Chemillé.

Localisation

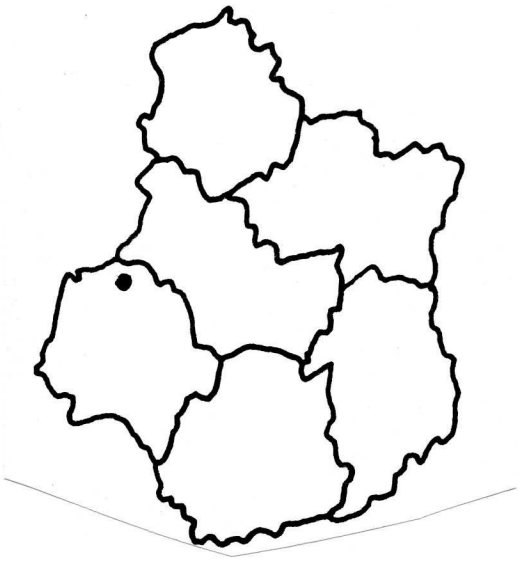

Département d'**Indre-et-Loire**
Arrondissement **de Tours**
Canton de **Neuvy-le-Roi**

Diocèse du Mans
Archidiaconé de Château-du-Loir
Doyenné de la Chartre

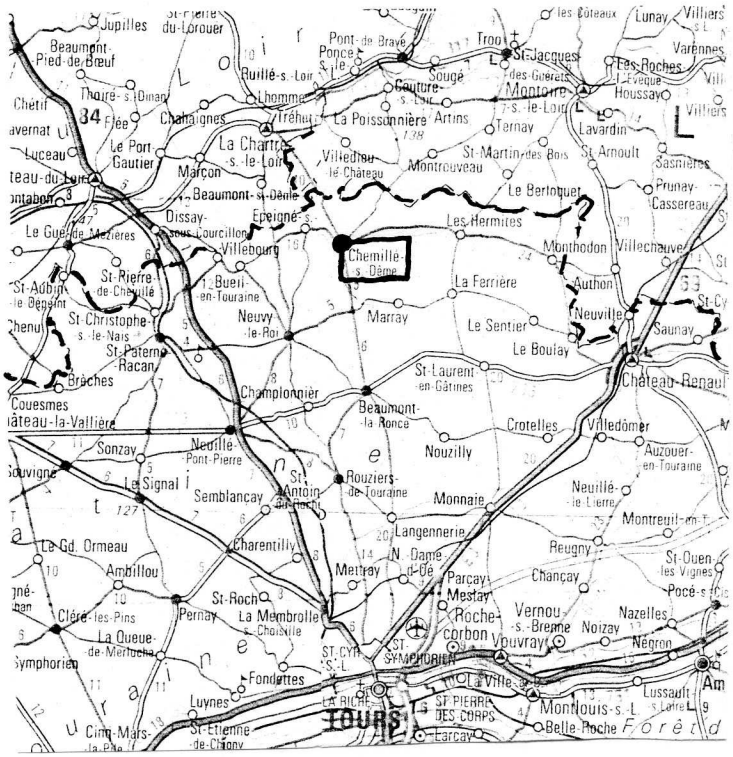

Ech. 1/500 000

Les premiers temps de l'église de Chemillé

Les premières mentions écrites de Chemillé

Dans deux actes de confirmation des biens à la cathédrale du Mans, nous trouvons la mention du bourg de Chemillé. Avant de s'appeler cathédrale St-Julien, l'église du Mans était d'abord placée sous le vocable de Ste-Marie, puis sous celui de St-Gervais. C'est à l'église de St-Gervais du Mans que la possession du bourg sera confirmée. Le premier acte date de 802 [1]. C'est à un diplôme de Charlemagne dans lequel nous trouvons la villa *"Camiliacum"* [2]. Le second acte est presque une copie du précédent. Nous y trouvons la même mention. C'est un acte de Louis le Débonnaire [3].

La forêt de Gastines

La forêt de Gastines dans le Vendomois, *"Wastina in Windoninse pago"* [4] elle avait une immense étendue et couvrait les communes de St-Laurent, le Boulay, la Ferrière, Marray, les Hermites, Monthodon, Chemillé, Montrouveau, Les Hayes, St-Martin-des-Bois, St-Arnoul, Authon, Prunay, Houssay, St-Rimay, Sasnières, Ambloy, Lavardin, Montoire, Villedieu, Couture, Les Essards... Un seul fragment sur la commune de Montrouveau a gardé le nom de Gastines.

Cette forêt fut en grande partie défrichée sous le contrôle du comte d'Anjou Foulque Nerra, et de son fils, Geoffroy Martel devenu comte de Vendôme après la prise de cette ville.

La Trinité de Vendôme

L'abbaye fut fondée par Geoffroy Martel, peu après sa main mise sur le Vendômois, c'est à dire vers 1032. L'église nouvellement construite fut consacrée le 31 mai 1040. Les moines et leur abbé venaient de l'abbaye de Marmoutier. L'abbaye fut offerte par son fondateur à St-Pierre de Rome. Elle devînt une abbaye cardinalice. C'est notamment sous l'influence de cette abbaye que la forêt de Gastines fut en grande partie défrichée.

La Trinité de Vendôme et le patronage de la paroisse

1 : Recueil des Historiens des Gaules et de la France, tome 5, p. 767, "Diplomata Caroli Magni", N° LXXXVII : "Praeceptum Caroli Magni pro ecclesia Cenomannica".

2 : Cet acte porte un autre Chemillé : "Camiliacus, vicus publicus" qui doit être Chemillé en Maine-et-Loire.

3 : Gallia Christiana, tome XIV, ecclesia Cenomanensis, instrumenta IX (Paris 1856).

4 : gesta Aldrici, vers 834.

Eglise de la Trinité
de Vendôme

En 1092, Hugues le Chauve, donna à l'abbaye de la Trinité de Vendôme le quart des moulins qu'il possédait entre Gatineaux [5] et les Hermites. 1092 [6]. Cet acte nous prouve que l'abbaye vendômoise était déjà très implantée dans la paroisse de Chemillé.

La possession de l'église de Chemillé par l'abbaye de la Trinité de Vendôme fut confirmée par un acte datant 1130-1135 [7] et établi par Guy d'Estampes, évêque du Mans, sur l'ordre du pape Innocent. Il confirmait à l'abbaye de la Trinité la libre possession des églises de la Chartre et de plusieurs autres dans la contrée. Nous trouvons *"ecclesiam de Chemilleio"*, Les Hermites, Villedieu [8]... Cet acte est interessant car il indique une certaine réticence de l'évêque du Mans à accepter la possession de ces églises par l'abbaye de la Trinité. Cet acte fait suite à un contentieux sur cette question. On retouve ailleurs mention de ce contentieux : *"Episcopus cenomanensis certificat questionem super jure patronatus ecclesie de Chemylleyo cedatam, quia compétitor recognovit jus patronatus esse monastérii Vindocinensis quod ipse confirmat. Non est date."* [9]. C'est à dire que l'évêque du Mans confirma que le droit de patronage de l'église de Chemillé appartenait à la Trinité de Vendôme, et que ce droit de patronage n'avait pas été donné [10].

Ce contentieux n'est pas étonnant lorsque l'on sait que l'évêque du Mans possédait en fief la moitié des dîmes de la paroisse [11].

La première mention de la paroisse apparaît en 1261 : *"in parrochia de Chemilleyo"* [12].

Saint Cyr et sainte Julitte

Saint Cyr était un enfant de Tarse, en Cilicie, Asie Mineure. Il mourut en 304, sous les yeux de sa mère Julitte, avant qu'elle ne fut elle-même martyrisée. Le culte de saint Cyr est presque toujours associé à sa mère Julitte.

Les premières églises de Chemillé

Y avait-il déjà une église à Chemillé avant la confirmation de 1130-1135 ? C'est plus que probable. Mais seules des fouilles archéologiques dans l'église pourraient apporter une réponse satisfaisante à une telle question. Les fouilles archéologiques récentes sur des églises construites au XI° ou XII° siècle (comme à Neuvy-Pailloux en 1986-87) ont mis en valeur les traces d'édifices bien antérieurs. Le sol de l'église St-Cyr et Ste-Julitte a

5 : L'abbé de la Trinité de Vendôme, installat un prieuré dit prieuré de Gastineau, lieu-dit situé à 4 kilomètres du bourg de Chemillé.

6 : Cartulaire de l'abbaye Cardinale de la Trinité de Vendôme, publ. par l'abbé Ch. Metais, Paris 1893 ; N° 341.

7 : Cartulaire de la Trinité : N° 475.

8 : La Trinité y installa un prieuré.

9 : Cartulaire de la Trinité tome III p. 255 ; Biblio. Nat. Mss 273, f. XLVII v°.

10 : L'église de Chemillé figure dans le pouillé du XVIII° siècle de l'abbaye de la Trinité (cartulaire p. 464) : "ecclesia Sanctorum Cirici et Julitae de Chemilleio" (St-Cyr-et-Ste-Julite de Chemillé).

11 : Voir le chapitre sur la vie et la gestion de la paroisse.

12 : Cartulaire de la Trinité (N° 720).

probablement encore beaucoup de choses à nous apprendre sur l'histoire du bourg de Chémillé.

Les traces les plus anciennes de l'église

La partie la plus ancienne actuellement visible de l'église de Chemillé est la partie Ouest de la nef. Le mur Sud, une partie du mur Ouest, et le mur subsitant entre le clocher et le bas-côté Nord. L'abbé Pouthières nous fournit une description de l'ancienne nef romane avant l'agrandissement de l'église dans la seconde moitié du XIX° siècle : *"le style byzantin de la nef se reconnaît aux pierres de petit appareil des gros murs, aux fenêtres qui sont très élévées, très étroites et en plein-cintre, à la grande porte méridionale en même cintre, avec des piliers très simples à demi engagées dans le mur et une moulure en demi-rond qui fait les contours du cintre".* Il subiste aujourd'hui deux fenêtres bouchées, une dont le montant gauche et l'arc seuls subsistent, et une seconde en bonne état de conservation dans le mur Sud de la nef. D'après la description et ce qu'il reste de cette ancienne église romane, nous pouvons dater cet édifice à la seconde moitié du XI° siècle.

L'église de Chemillé qui été probablement en bois avant cette première reconstruction en pierre, a été reconstruite dans la seconde moitié du XI° siècle, sur l'initiative des religieux de la Trinité de Vendôme, cela ne fait aucun doute.

L'église, lieu de refuge

Edifices en pierres alors que les autres constructions, les maisons des paroissiens, sont en bois, les églises jusqu'au XIII° siècle sont construites aussi pour servir de refuge à la population en cas de danger. Leur conception dépend également de ce facteur. L'église romane de Chemillé avec ses fenêtres hautes et étroites, a bien sûr été construite également dans cet esprit.

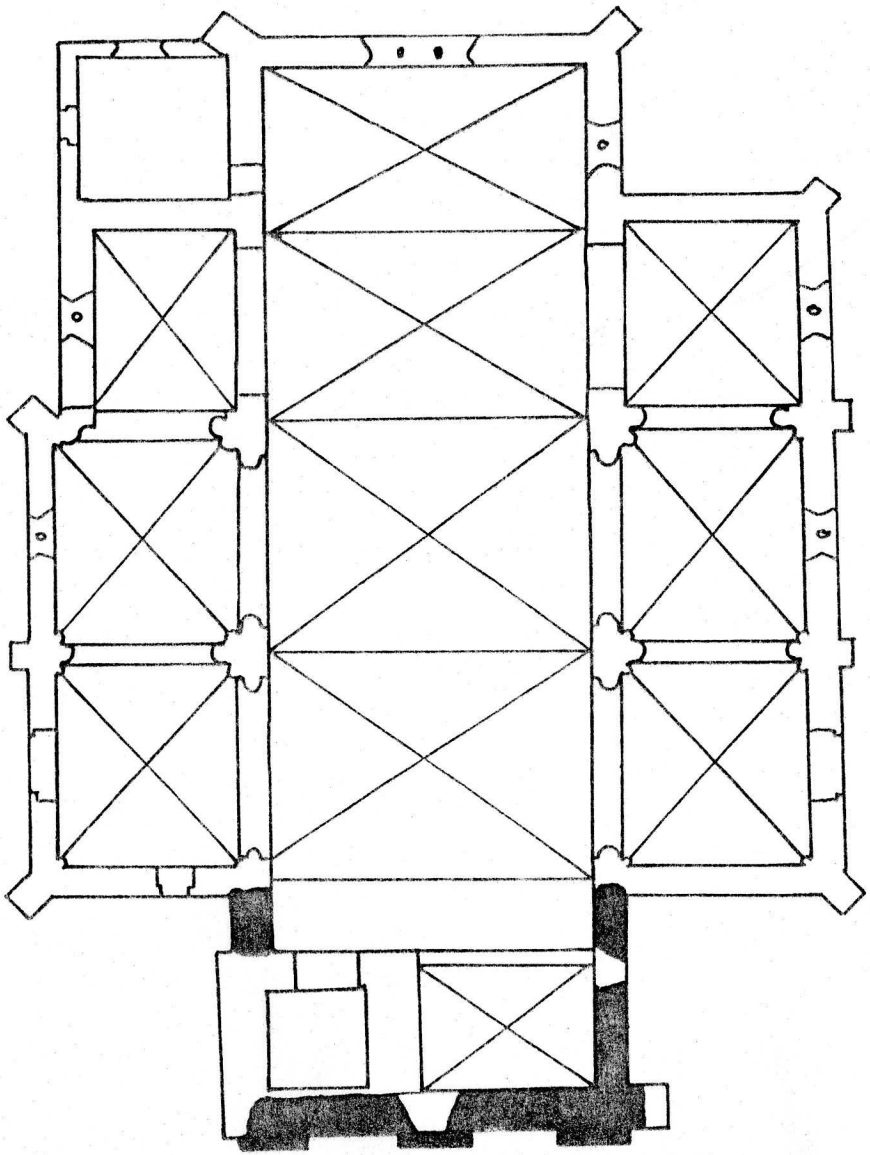

Les traces d'une église du XI° s.

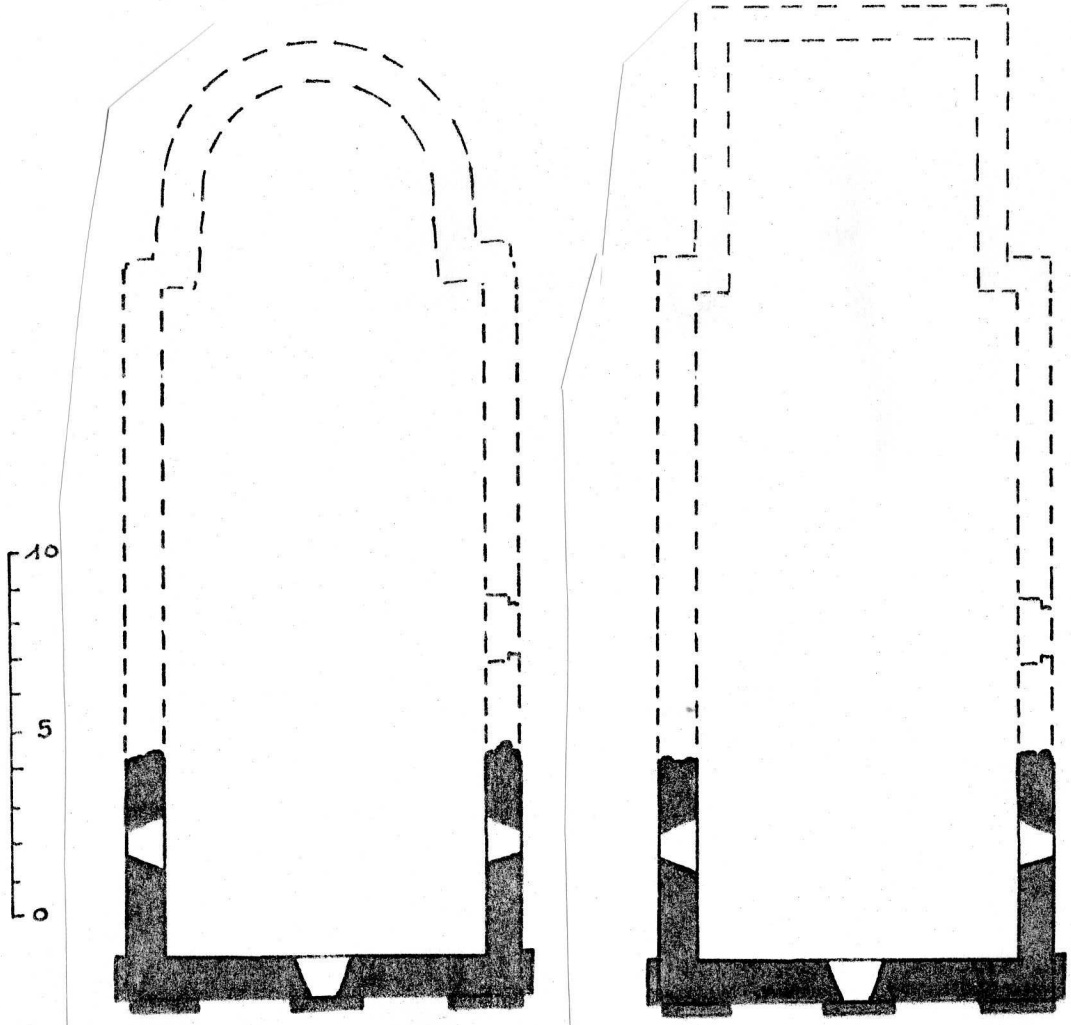

Tentatives de restitution

Mur de la nef du XI° s.

Fenêtre murée
(XI° s.)

Les modifications postérieures à la guerre de Cent Ans

Le mauvais état des églises après la guerre de Cent Ans

Plus que les dépradations des gens de guerre, c'est le manque d'entretien des églises dans cette période de crise qui est à l'origine du délabrement des édifices religieux. L'église de Chemillé n'a pas dû échapper à cette règle. Au début du XVI° siècle, avec la prospérité retrouvée, d'importants travaux de restaurations et d'agrandissement ont pu être engagés.

La reconstruction du choeur

Le choeur fut complètement reconstruit et agrandi à la fin du XV° siècle, dans le prologement de l'ancienne nef romane. Ce choeur est de style gothique flamboyant. Il est éclairé par deux grandes baies. Celle du fond du sanctuaire est à deux meneaux, celle du mur Sud, côté soleil, est à un meneau. Ce choeur est bordé de deux gros contreforts d'angle, bien que non voutés de voûtes en pierre. Il faut voir ici la prévoyance des gros décimateurs chargés du paiement des travaux de construction et d'entretien de cette partie de l'église. Si un projet de voûtement naissait après la construction du choeur, sans ces contreforts, il aurait fallu démolir les angles pour construire des contreforts extérieurs suceptibles de supporter la poussée des voûtes. Il s'agit là d'une prudence d'investisseurs. Le rampant du pignon est apparent, fait de rondelis de pierre de taille, décorés de crochets. Le pointe du pignon est surmontée d'une croix en pierre.

L'adjonction de chapelles latérales

Trois chapelles furent construites probablement en même temps que le choeur. Elles ont toutes les trois des baies à un meneau, au remplage de style gothique flamboyant [13]. La chapelle Nord construite dans le cimetière n'est pas munie de contreforts d'angle. Les deux chapelles sud le sont. On remarque une gargouille entre les deux chapelles Sud, et une autre, qui fut déplacée au XIX° siècle pour être mise entre la sacristie et la chapelle Nord. Ces chapelles ont un pignon apparent fait de rondelis de pierre de taille. Tous ces rondelis semblent avoir été restaurés. Seul le bras Sud a été voûté d'une voûte d'ogive surbaissée. La chapelle Nord était recouverte d'un lambris jusqu'au XIX° siècle.

13 : Bien que certains de ces remplages ont été restaurés au XIX° siècle.

Le choeur
de la fin du XV° s.

Fenêtre de style
gothique flamboyant

Nous ne savons pas si ces chapelles étaient privées. Aucune source écrite ne nous donne d'indication à ce sujet. Ces chapelles sont probablement simplement un agrandissement de l'église. Ces travaux ont été à la charge de la fabrique et probablement de riches particuliers.

La voûte en lambris de la nef

C'est surtout pour s'isoler des intempéries que la nef a été voûtée d'un lambris. En effet, une nef couverte simplement par une charpente apparente est très froide l'hiver et trop chaude l'été. La voûte, outre son aspect décoratif, est avant tout un système d'isolation. Cette voûte suit la forme des fermes de la charpente. Les poinçons et les entraits étaient apparents. Ils ont été coupés à la fin du XIX° siècle, lors du voûtement de la nef. On peut voir encore dans la charpente les restes de cette voûte en lambris restaurée au XVIII° siècle [14].

Il faut signaler aussi, des panneaux de bois sculpté, de la fin du XV° siècle, ou du début du XVI° siècle, enchâssés dans des meubles modernes. Ces panneaux sont peut-être ce qui reste d'un lambris décoratif des murs du choeur. On remarque Saint-Barbe et sa tour, St-Pirre, St-Jacques et la Vierge à l'Enfant.

Le porche

Le porche du XVI° siècle nous est connu uniquement par la description sommaire qu'en fit l'abbé Pouthières. Ce porche fut démoli au XIX° siècle, lors de l'agrandissement du bas-côté Sud. *"A la grande porte est adossé un portique appelé la galerie du genre de la Renaissance où l'on remarque à l'entrée, des restes de festons à jour qui devaient être d'un très bel effet et que l'on est dans l'intention de restaurer selon les règles archéologiques ainsi que tout le fronton"*. Ce porche était le lieu de réunion habituel des paroissiens, pour traiter des affaires de la paroisse (adjudication, annonce...).

Le clocher

Le clocher est peut-être une construction du début XVI° siècle. C'est une tour qui s'ouvre au rez-de-chaussée dans la nef par une grande porte en tiers-point. Seul le beffroi possède trois petites ouvertures en plein-cintre. Les anciens murs romans de la nef ont été en partie conservés lors de la construction.

14 : D'après l'abbé Pouthières.

L'horloge de Chemillé

Nous trouvons pour la première fois mention de l'horloge du clocher de l'église, dans les registres paroissiaux : *"Le 20ème de janvier 1688 a été inhumée dans l'église sous l'horloge Marie Boussiou, agée de 50 ans ou environ femme de Pierre Chevallier...".*

Ceci nous indique que la paroisse de Chemillé était relativement riche car une horloge publique, vers la fin du XVII° siècle, coûtait très cher à entretenir.

Bénédiction de la grosse cloche : 1742

Nous rencontrons dans les registres paroissiaux mention de la bénédiction de la grosse cloche de l'église de Chemillé : *"Le 21ème jour de may 1742 la grosse cloche de notre église paroissiale a esté bénie par nous prestre curé soussigné, en vertu de la commission à nous decernée le 16 de ce mois et de ladite année par monsieur Boderon, vicaire général de monseigneur l'évesque du Mans, signé Boderon, vicaire général, laquelle (cloche) a été nommée Marie Perrette par Messire Pierre Dupuy, chevallier, conseiller du roy en tous ses conseils, maître des requestes honoraires de son hotel présidant honoraire au grand conseil, et conseiller honoraire au parlement de Paris, comme parain, et comme maraine par dame Marie Anne Lepineau, veuve de messire Charles Ruau, excuyer, sieur du Tronchet, conseiller secrétaire du roy, Maison couronne de France et de ses finances, chvallier de l'ordre du roy de Saint-Michel, dame de Ribochère, Villedieu, Trehet, Marcé, et en partie de Chemillé et autre lieux, lesquels ne pouvant assister à la bénédiction ont nommé pour répondre pour eux Maître Gervais Pesson, licentié es loix, baillis de la baronnie de Villedieu, Beaumont, la Chartre, Couture, et autres lieux, avec Marie Anne Rondeau, fille de Me Jean Rondeau, notaire royal, lesquels se sont trouvé à la dite bénédiction et ont signé avec nous et plusieurs autres habitans de cette paroisse".*

Cette cloche fut descendue à la révolution, elle pesait 600 livres.

Bénédiction de la grosse cloche : 1760

Nous trouvons également mention de la bénédiction d'une seconde cloche plus grosse que la précédente : *"Le 28 du moys de mars 1760, la grosse cloche de nostre église a été fondue sous le règne de maistre Pierre Jullien Heuzé curé de céans, et bénie par maistre Charle Tessier, curé de Rorthe, du consentement dudit sieur curé de Chemillé, en vertu de la commission à luy adressée par monseigneur l'illustrissime et révérendissime évesque du Mans, signé Baudron, vicaire général avec paraphe, en datte du 26 dudit moys en an que dessus et a esté nommée Marie par entre messire Joseph de Bouillé, prestre et de demoiselle Marie Anne Rondeau Dunoyer qui ont signés avec nous, ainsy que les soussignés"*

Ont signé *"M. Anne Rondeau Dunoyer ; Joseph de Boüillé, prêtre seigneur de Marzoüet, Barlage, les Aulnays et autres lyeux ; Louis Rondeau fabricier ; Le Normand, curé ; Rondeau notaire royal à Chemillé ; Tardiveau ; L. Desré, curé des Hermites ; Fouqueré, prêtre vicaire ; J. P. Heuzé, curé de Chemillé..."*

Cette cloche, d'un poids approximatif de 1000 livres, est toujours conservée dans le clocher. Elle porte l'inscription suivante : "1760, JAI ETE FONDUE DU REGNE DE Mre PIERRE JULIEN HEUZE, CURE DE CEANS NOMMEE

présence attestée
d'une horloge en 1688

La cloche de 1760

MARIE PAR Mre JOSEPH DE BOUILLE PRETRE, Sgr (seigneur) DE MESSOUET, BALLAGE, LES AUSNES ET AUTRES LIEUX ET PAR DEMOISELLE ANNE RONDEAU DU NOYER FILLE DEFUNT JEAN RONDEAU Sieur DU NOYER, NOTAIRE ROYAL PROCUREUR FISCAL DES CHASTELLENIES CHEMILLE, LA MARCHERE, EPAIGNE, BAILLY DE LA VILLE DE NEUVY ROY - LOUIS RONDEAU Pr (procureur) FABRICIER".

Sur le cerveau de la clocher quatre fleurs de lis dans des médaillons de forme bizarre, carrés par le bas et se terminant en pointe par le haut. La date est placée seule au-dessus de l'inscription. Sur la robe de la cloche est une croix, couverte de branches de roses, ainsi que les trois degrés qui la supportent, et dont les trois branches supérieures sont terminées en pointe et chargées de trois fleurs de lis. On ne voit ni nom, ni marque de fondeur [15].

Le tabernacle

On prétend que le tabernacle est sorti du monastère de Lencloître supprimé avant la Révolution. C'est un tabernacle en bois, composé de deux gradins, de deux larges panneaux servant de rétable et d'un clocheton. Il s'agit en fait de deux rétables supperposés. Le rétable inférieur est orné de larges guirlandes de feuilles, de roses, de grenades épanouies ou fermées, entremélées d'un large ruban qui vient s'agraffer au-dessus de la porte. Il est de style Louis XIV. Le rétable supérieur est plus ancien, et semble de la seconde moitié du XVI° siècle.

Le retable en pierre

L'ancien rétable en pierre tendre du maître-autel, qui bouchait la grande baie du sanctuaire, a été mis dans la chapelle des fonts baptismaux à l'entrée de la nef. Il est de style "rocaille" et est du XVII° siècle. "Il se compose d'un soubassement d'environ 3 mètres de haut dans lequel s'ouvre une vaste niche en forme de porche, c'est dans cette sorte d'enfeu qu'a pris place un baptistère en marbre du XVIII° siècle. Surmontant ce soubassement une autre niche dans laquelle prennent place deux statues ciselées dans le même bloc : St-Cyr et Ste-Julitte, patrons de la paroisse. Julitte assise tient le jeune St-Cyr porteur d'une palme [16] ; elle lève le bras droit vers le ciel selon une tradition iconographique connue. Au-dessus de cette niche un fronton en chapeau de gendarme que surmonte une corbeille d'où débordent des fleurs et des fruits (motif très courant au XVII° siècle). De chaque côté de la niche des guirlandes de fleurs tombent du fronton. De chaque côté de ce motif central deux saints qui devaient dans le rétable primitif se situer autrement par rapport au motif principal ; à gauche, un St-Antoine ermite, avec une houlette ; il tient un bâton et un lien auquel est attaché un porc. A droite, en pendant, un St-Hilaire évêque portant la crosse. On sait que St-Hilaire a toujours été honoré à Chemillé

15 : Louis-R. Martinière : "les cloches anciennes du canton de Neuvy-le-Roi et des anciens doyennés de Neuvy et de St-Christophe", dans Bull. de la Sté Archéol. de Touraine, t. 15, 1905-1906, p. 379-381.

16 : Symbole des martyrs.

(faubourg et rue) et au-dessus du baptistère un angelot : sculpture en bois jadis dorée, aujourd'hui patinée couleur pierre" [17].

Signalons également une peinture du XVII°, située au-dessus de la petite porte Ouest du bas-côté Nord, et qui représente les extases de Ste-Marie-Madeleine de Pazzi [18].

17 : Description de René Guillet, ancien maire de Chemillé.

18 : Au-dessus de la porte du clocher, un autre tableau, copie de Auraton, représentant la Sainte Famille.

L'église au XVI° siècle

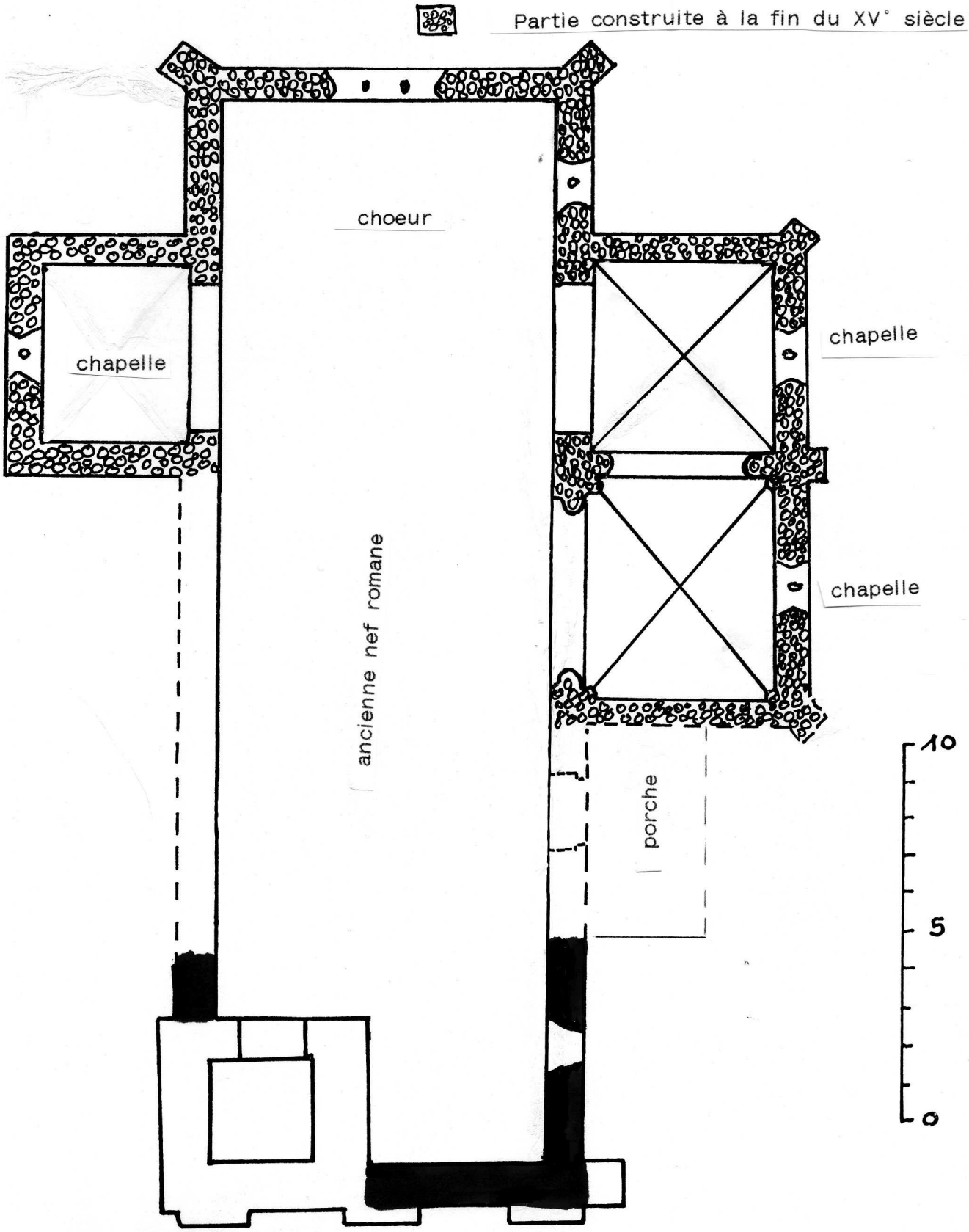

Vie et gestion de la paroisse
XVI° - XVIII° siècles

La fabrique

La fabrique était un conseil formé de paroissiens chargés de gérer les biens et les revenus obtenus grâce aux legs ou aux fondations pieuses des fidèles. Le prêtre était le premier fabricier (ou marguillier), mais chacun des membres de ce conseil pouvait agir en temps que procureur des autres.

C'est cet organisme qui était chargé d'entretenir la nef de l'église

La fabrique possédait des terres, des vignes, des prés, des rentes. ce n'était pas le curé, ni en général des fabriciers, qui cultivaient ces terres, mais la fabrique passait des baux avec des fermiers contre un loyer annuel.

Une curieuse fondation

"Saichent tous présens et advenir que le 13ème jour d'apvril 1608, en la court de la châtellenie de la Marchère, par devant Jacques Braillard, notaire d'icelle furent présents en leurs personnes establis et duement soubmis, noble homme Jean de Loré, sieurs des Prez et de Rambondais, des ordonnances du roi, natif de Paris, demeurant en ce bourg de Chemillé, et maître Urbain Bastadeux, sieur de Ballaiges, en qualité de preneur et principal héritier de défunt maître Mathurin Lecomte, lesquels ont fait ce qui s'ensuit : c'est que le dit Bastadeux a donné à perpétuité aux jeunes hommes et filles du dit Chemillé, six chesnées de terre, et le dit Loré acceptant le don cy dessus des dites six chesnées de terre a promis icelles faire fossoyer, enclore et planter d'arbres, y faire et édifier une croix, et donner et par ces présentes donne et oblige tous ses biens, mesmement par hypothèque spécial, sa maison et appartenances du dit Rambondais, près ledit bourg de Chemillé, à commencer du jour des Rogations prochain, et à continuer à perpétuité au paiement de la somme de 40 sols de rente pour estre, chacun an, prinse et reçue par le procureur de la fabrique de Chemillé et distribuée chacun an, le mardi des Rogations, comme s'ensuit : assavoir, à chacun des deux curés du dit Chemillé et de Marray, qui devant la dite croix, le jour de Mardy des Rogations, en allant en procession, chanteront cahscun le "Salve Regina coeli" et le "De profundis", sera payé à chascun des dits curés deux sols parisis et seront les dits curés tenus faire la prière pour le dit Loré et déclarer le dit don en leurs prônes le dimanche devant le mardy des Rogations.

Aux petits clercs, portant le surplis, sera payé par le dit procureur douze deniers, à ceux du dit Chemillé, et pareille somme à ceux du dit Marray.

Plus sera payé et achepté pour vingt sous de fouasses qu'il distribuera aux filles des dites paroisses.

Plus la somme de 10 sols à un violon ou joueur d'instrument que le dit procureur fournira et qui au retour des dites deux processions, fera danser au dit lieu les filles des dites deux paroisses deux ou trois heures durant,

et le résidu de la dite somme de 40 sols demourera ès mains du dit procureur pour son salaire de faire accomplir les choses susdites" [19].

La cure de Chemillé

La cure possédait également des biens en propre : des terres, des prés, des vignes, des rentes foncières. Ces biens et revenus étaient en général issus de fondations pieuses. Par exemple par son testament du 2 janvier 1478 [20] Mathieu Regnier, seigneur de Rezay, paroisse de Chemillé, fonde à perpétuité en l'église de Chemillé une messe tous les dimanches de l'année, il garantit le paiement de ces services religieux sur tous ses héritages.

Le 5 juin 1695, Louis Poupa, tissier demeurant paroisse de Chemillé, donne au sieur curé de Chemillé, Jean Anthoine et ses successeurs, une rente de 20 sols assignée sur une pièce de nouë situé au petit Feu, à charge au curé de célébrer une messe basse le lendemain Notre Dame d'août, pour lui, ses enfants et sa défunte femme Charlotte Paulloin [21].

Ces rentes foncières n'étaient pas toujours facile à percevoir des héritiers des fondateurs. Les Archives Départementales gardent le souvenir de quelques procès, ou arrangement avec des héritiers au sujet de fondation de rentes.

Entre 1650 et 1670, le curé eut quelques difficultés à percevoir une rente. En février 1670, Jehan Pigou, curé de Chemillé, assigna Pierre Soutif son procureur, entama des poursuites contre les héritiers de feue Jeanne Lemerant, veuve de Mathurin Goudeau, pour une rente pesant sur une maison et un jardin situés au bourg de Chemillé, et que les héritiers ne voulaient pas payer.

Le 14 mai 1603, le curé de Chemillé passa un accord avec les enfants de Jehan Girault : Guillaume de la Saincte Lere, Girault, Ollivier de la Rivière et Loise Girault, sa femme... au sujet du paiement d'une rente foncière.

Le curé conservait précieusement des actes de ventes de biens sur lesquels il percevait des revenus.

Par exemple, on note dans le fond de la cure un échange fait le 31 mars 1656, entre messire Jean de Bueil, chevalier des ordres du roi, grand échanson de France, seigneur souverain de l'Ile-de-Ré, comte de Marans, baron des baronnies de Chateaux en Anjou, St-Christophe en Touraine, Gensay en Poitou, la Marchère, Chemillé, Epeigné et Vouvré sur le Loir, demeurant ordinairement au chateau de Vaujours, paroisse dudit Chateaux, d'une part, et Louis de Forasteau, chevalier seigneur de Girardet demeurant au lieu et paroisse d'Epeigné. L'échange fut fait par devant Jacques Braillard, notaire royal résidant au bourg de Chemillé. Le seigneur de Bueil donna à Girardet une rente seigneuriale de 2 setiers de seigle et 18 boisseaux d'avoine et un chapon à cause de la métairie de la Bodinière située paroisse de Rorthre. Le sieur Girardet a délaissé au seigneur de Bueil la moitié de ses héritages situés dans la paroisse de Chemillé (22 arpents).

19 : Dictionnaire de Carré de Busseroles (voir bibliographie).

20 : Archives Dép. 37 : G 742.

21 : Lorsque la source n'est pas indiquée, il s'agit de la liasse G 742.

La fondation de la chapelle St-Jean-baptiste et St-Urbain

Le 13 janvier 1589, devant Charles Girault, notaire de la chatellenie, justice et seigneurerie de la Marchère, résidant à Chemillé, maître Mathurin Rouzay, prêtre, curé de l'église St-Cyr de Chemillé, demeurant au bourg dudit lieu, diocèse du Mans, au ressort du bailliage de Touraine, et noble homme Jehan de Lorre, sieur des prez, fondèrent une chapelle *"en l'honneur de Dieu, et de messeigneurs Jehan Baptiste et sainct Urbain pour estre icelle chappelle desservie en la grande chapelle St-Hillaire audit Chemillé"*. Il y avait en effet une chapelle St-Hilaire dépendante de l'église St-Cyr et Ste-Julitte dans la paroisse. Cette chapelle a disparu [22].

Les dîmes de la paroisse

Une grande part des revenus du curé provenait de la perception des dîmes sur la paroisse.

Deux grands établissements ecclésiastiques precevaient des dîmes dans la paroisse de Chemillé : l'abbaye de la Trinité de Vendôme et le curé de Chemillé, d'une part, et l'abbaye de Pré, près le Mans, d'autre part. Le 10 août 1580, ces deux établissements passèrent un accord qui *"divise les limites de la paroisse de Chemillé"* pour le droit de dîme. L'abbesse du Pré prenait la moitié de la dîme et l'autre moitié revenait à l'abbé de Vendôme et au curé. Il s'agissait de la dîme de blé froment, de métail, de seigle, d'orge et d'avoine et de la dîme sur les vendanges. Cette division définit les limites de la paroisse à la fin du XVI° siècle.

Extrait : *"Premièrement commencent lesditz département et divises à ung ruisseau dessendant de la maison de Jehan Jaslées qui chet en la rivière de la Deaule, laquelle rivière de la deault (?) descend du moullin d'Enferriau et chet au pont de Rougette. Icelluy ruisseau faisant la séparation des parroisses de Chemillé et d'Espeyné, montant tout contrement ledit ruisseau et derrière la maison dudict Jehan Jaslées jusques à ung vieil chesne ce rendant auprès dudict fourneau à chaulx le longes par derrière de la vieille maison de Bordebure..."*

Le curé prenait un quart des dîmes de la paroisse à la fin du XVI° siècle. Certaines dîmes n'étaient ni perçues par le curé, ni par l'abbaye de Vendôme, ni par l'abbaye de Pré : la dîmerie de l'abbé de St-Georges du Bois, la dîmerie du Gastineau, la Ménarderie qui était dans la dîmerie de Rezay, le lieu de Cruillays dont le commandeur d'Artins prenait un tiers de la dîme prend 1 tiers (l'abesse, un tiers, l'abbé un sixième et le curé un sixième), le Bois Robert, où le prieur de la Hubauldière avait droit de prendre la tiers partie de la dîme, quelques dîmes perçus par le prieur d'Epeigné.

Le 23 décembre 1605 une transaction fut passée entre René Liger, sieur des Touches, demeurant à Villedieu, comme procureur de Michel Sublet, cardinal, abbé de Vendôme, seigneur des Chatellenies de Chemillé et Rorthes, membres dépendant de la dite abbaye de Vendôme, d'une part, et Pierre

22 : Arch. Dép. : G 742.

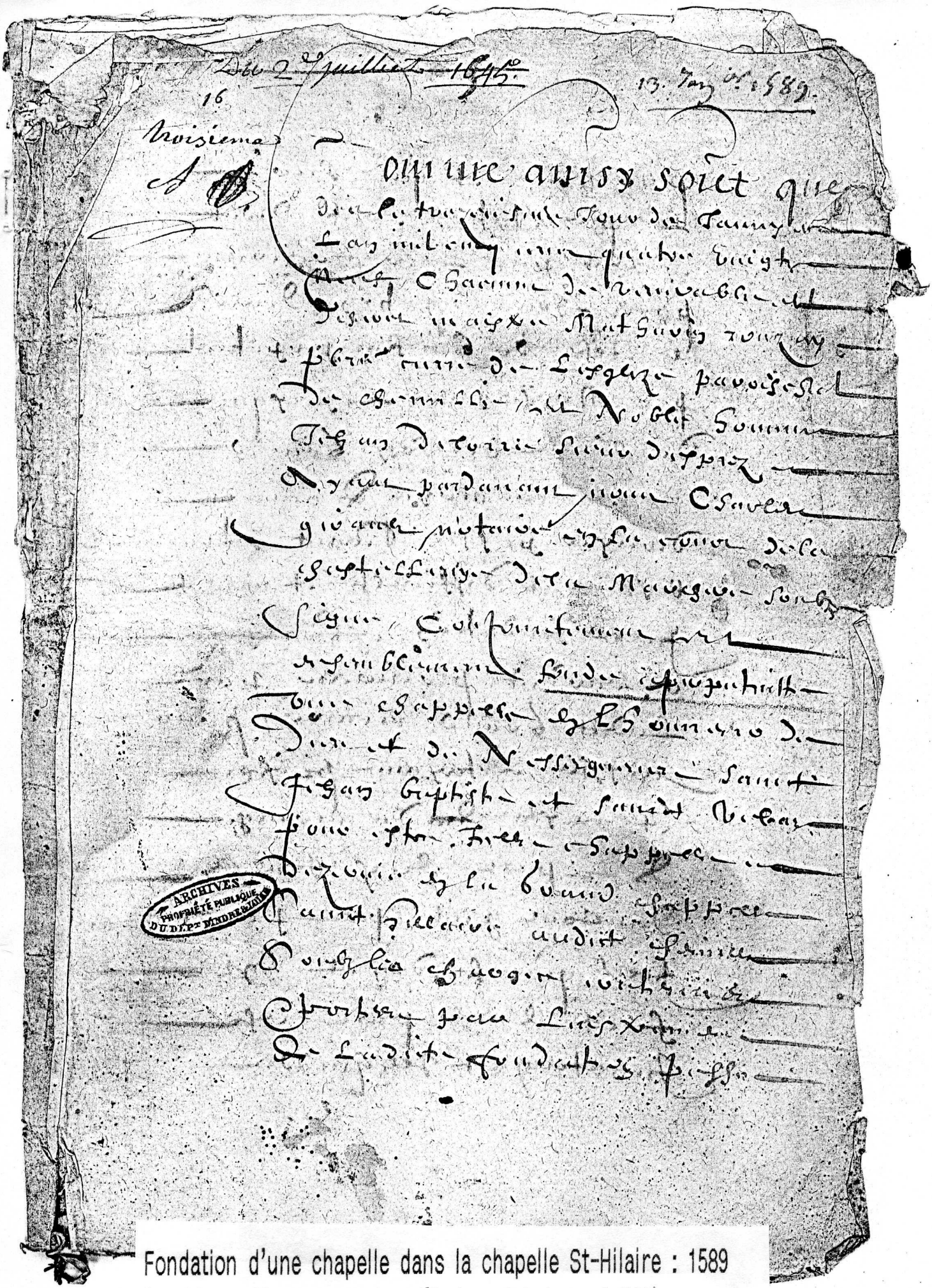

ARCHIVES
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE
DU DÉPT INDRE-ET-LOIRE

Fondation d'une chapelle dans la chapelle St-Hilaire : 1589
(Archives départementales d'Indre-et-Loire : G 742)

Déloré, curé de Chemillé, d'autre part. Cette transaction était faite pour demeurer quitte envers le seigneur de la Carte, de trois poinçons de vin de 2 muids de blé, arrérages de deux années de dîme de blé, 1598 et 1600, et de quatre années de dîme de vin : 1598, 1599, 1600, 1601. Car le seigneur de la Carte avait été condamné à payer à Mr Pierre Viau commandeur d'Amboise qui avait droit de prendre chaque année une partie des dîmes de Chemillé, en la grande grange dîmière dudit Chemillé, le jour de la St-Michel. Ces dîmes avaient été perçues par le curé et par l'abbé de la Trinité de Vendôme. Il fallait donc que ces deux décimateurs redonnent au seigneur de la Carte les dîmes perçues en trop, pour que ce seigneur s'acquitte de sa dette auprès du commandeur d'Amboise.

Un acte du 12 avril 1780 concernant le droit de rachat en octobre 1764, de la prise de possession de la cure par Charles-Eustache-Alexandre Fouqueré, successeur de P. Heuzé à la cure de Chemillé, est particulièrement interessant.

Cet acte nous apprend qu'en 1229, la dame de Sasville ou d'Ermillé, donna une partie des dîmes de la paroisse aux religieuses de l'abbaye de St-Julien de la Pré, avec le consentement de l'évêque. Mais vers 1678, le curé les troublant dans leur possession, les religieuses vendirent la dîme au commandeur d'Amboise le 27 avril 1684. Elles étaient tenues auparavant de fournir au curé un gros [23] de *"24 septiers de blé, moitié froment moitié seigle, mesure d'Amboise et de 3 poinçons de vin"*. L'hommage pour cette dîme fut rendu à l'évêque du Mans par René Hypolite de Brillailt et Jean de Neucheze, chevalier, commandeurs d'Amboise le 25 mai 1741 et le 10 juin 1710, mais aussi deux autres hommages furent rendus à l'évêque du Mans par Anne de Montallays et Charlote de Myée de Quespray abbesse de Pré les 14 juin 1662 et 4 avril 1659. C'est à dire que les dîmes étaient tenues en fief de l'évêque du Mans. Le commandeur d'Amboise aurait abandonné aux sieurs curés, les prédécesseurs de Fouqueré, aux charges de gros de blé et vin que les curés étaient tenus de leur faire et aussi des droits seigneuriaux et féodaux dont ladite portion de dîme se trouvait chargée envers la dite baronnie d'où elle relèvait à foi et hommage simple.

Comme il était prouvé que la moitié de la dîme était tenue en fief de l'évêque, le curé fut obligé de rendre foi et hommage simple comme vassal de l'évêque, le 12 avril 1780 après midi.

Le commissaire au terrier des fiefs de la baronnie de Touroye (dont dépendait la paroisse de Chemillé) qui dépendait du temporel de l'évêché, préposé au recouvrement de la perception des anciens droits seigneuriaux et féodaux de la dite baronnie, pour l'évêque du diocèse, reconnut avoir reçu la somme de 400 livres du sieur Fouqueré, curé de la paroisse, pour le droit de rachat par lui dû par la prise de possession de sa cure en octobre 1764 à raison d'une portion de dîme inféodée qui comprenait la moitié des dîmes de blé et vin... de la paroisse. Le curé paya donc également 15 ans d'arrérages de sa jouissance de cette partie de la dîme de la paroisse (entre 1764 et 1780). Ces arrérages montaient à la somme de 13 livres 2 sols 6 deniers.

A la fin du XVIII° s. le curé se trouvait donc en possession des 3/4 de la dîme. Le dernier quart aurait même été abandonné moyennant un gros [24] d'un setier de blé méteil et deux setiers d'avoine mesure de la Chartre.

A la veille de la Révolution le curé percevait la totalité des dîmes de la paroisse, moyennant une redevance en nature au commandeur d'Amboise, et une autre redevance en nature à la Trinité de Vendôme.

23 : C'est à dire la part réservé au curé.

24 : Part revenant probablement à l'abbaye de Vendôme.

Les limites de la paroisse

Les dîmes représentant le revenu principal du curé, il était donc impératif que les limites de la paroisse sur laquelle étaient les dîmes soient fixées très précisément.

Le 19 août 1747, une transaction fut passée entre le décimateur de la paroisse de Neuvy, et le curé de Chemillé, décimateur de la paroisse de Chemillé. Le marquis Jacques de Faye, écuyer, receveur des gabelles à Neuvy y demeurant, représentait dans cette affaire le haut et puissant seigneur Messire Léonard de Baylens Olivier de Leuville, chevalier, marquis de Poyanne de Castelnau et de Leuville, brigadier des armes du roi, chevalier de l'ordre royal de St-Louis, colonel du régiment de Bretagne cavalerie, gouverneur d'Axes St-Sever... grand bailli de Touraine, seigneur des chatellenies du Bois, prévôté et grande dîme de Neuvy, Fontaine, Rozier, la Roche Bourdeil, Maran, marquis de Vaudenesses, baron d'Anizy, seigneur de Poligny et autres terres. Cette transaction fixa les limites de séparation entre les paroisses de Neuvy et de Chemillé pour la perception des dîmes dans les limites des deux paroisses.

En 1748-1749, un procès éclata entre le curé de Rorthre et le curé de Chemillé au sujet de la perception d'une dîme prise sur une terre de 25 arpents situés en limite des deux paroisses.
Cette dîme, que Philippe Joubert, curé de Chemillé, prétendait garder, était la principale dîme du domaine de Huchepie. Charles Texier, curé de Rorthres lui en contestait la propriété. Le procès s'ouvrit le 19 octobre 1748 devant Jacques Cormier, écuyer sieur de la Picardière, docteur en droit, conseiller du roi, lieutenant général de Touraine. Une enquête fut menée en 1749, par Jacques Olivier Aubry, conseiller du roi, lieutenant général de Touraine sur la demande de Charles Tessier, curé de Rorthre, décimateur de la paroisse de Rorthre. La sentence fut rendue le 3 mars 1753, le curé de Chemillé fut débouté de ses prétentions et le curé de Rorthres garda la perception des dîmes sur les terres en question, qui étaient situées derrière la grange et bâtiment de Huchepie.

Le 16 juillet 1788, une transaction fut faite entre Charles Fouqueré, curé de la paroisse de Chemillé, demeurant maison presbytérale dudit lieu, et Henry Grand-Guillot, curé de la paroisse de Rorthres (com. d'Epeigné-sur-Dême), demeurant maison presbytérale dudit lieu. Cette transaction fixait les limites d'une pièce de terre derrière les bâtiments de Huchepied, dépendant de Rorthres, pour la perception des droits de dîmes. Car des défrichements avaient été faits depuis quelques années par le proprétaire du domaine de Huchepie, Jean Chauvin, mari de Demoiselle Roudeau. Les deux curés ne connaissant pas la surface concernée par ces défrichements se rendirent sur place avec un arpenteur, le sieur Claude Miraut du bourg de Couture. Le curé de Chemillé renonça encore une fois à tout droit de dîme sur les pièces de terres concernées par les défrichements [25].

25 : Arch. Dép. 37 : G 937.

L'aveu du seigneur pour la métairie de Bordebure

Le 20 avril 1461, un aveu fut rendu à monseigneur Jean, abbé du Moutier et abbaye de la Sainte Trinité de Vendôme, seigneur de Villedieu, par Jean de Bueil, chevalier, seigneur de Bueil, de Chateaux en Anjou et de la Marchère, comte de Sancerre et amiral de France, pour la seigneurie de Villedieu, c'est à dire entre autres la métairie de Bordebure, paroisse de Villedieu et tout ce qui dépendait de la dite métairie dans la paroisse de Chemillé. Le seigneur de Bueil avait droit de prendre la dîme des grains croissant dans cette métairie. Dans ces terres de la métairie de Bordebure, la fabrique possédait une pièce de terre d'environ un arpent pour laquelle les procureurs de la fabrique de Chemillé devait l'obédience à Jean de Bueil.

Le 20 avril 1661, un nouvel aveu fut rendu à l'abbé de Vendôme par Jean de Bueil, comte de Sancerre, seigneur de la Marchère en Chemillé pour la même raison.

Aveu personnel d'un curé de Chemillé

Il ne faut pas confondre l'hommage rendu par les procureurs de la fabrique au seigneur de Bueil, ou l'hommage du curé à l'évêque du Mans, avec un hommage du curé pour des biens qu'il tient de sa famille.

Le 4 décembre 1759, Jacques Tondu, demeurant à Chemillé, comparut au nom de Pierre Jullien Heuzé, curé de Chemillé, héritier en partie de dame Julienne Lherbette, sa mère (avant son décès veuve de Me Pierre Heuzé). Pierre Heuzé s'avouait personnellement, et non en tant que curé de Chemillé, sujet de la seigneurie du fief du Bouchet. Il y possèdait une mesure contenant 2 chainées situées aux Bourdilleaux. Il devait 4 chapons de censif. Il fait sa déclaration comme héritier du bordage des Hasles de la succession de Robert Heuzé et Jullienne Lherbette, ses parents [26].

L'église, lieu de sépulture

Les curés de la paroisse pouvaient se faire inhumer dans l'église, en général dans le choeur.

Exemples :

- Le 21 février 1753 *"a été par nous curé soussigné, inhumé dans le coeur de cette église le corps de Messire Philippe Joubert, curé de cette paroisse, agé de 64 ans, en présence de messire François Charette, curé, Charles Tessier, (curé de (Rorthe), Guillaume Gerbault (des Pins), François Granger (Marcée), Louis Depré curé des Hermites, de Pierre Coudray, chanoinne de Bueil et de Julien Guilloux, vicaire qui ont signé avec nous".*

- Le 16 novembre 1764 *"nous curé des Hermites soussigné avons inhumé dans l'église de cette paroisse le corps de Messire Pierre Julien Heuzé, ancien curé de la dite paroisse, décédé du jour précédent, agé d'environ 50*

26 : Arch. Dép. de la Sarthe : E 299, page 40 et 41.

ans, en présence de messires Charles Fouqueré, curé actuel, de Julien Guillou, vicaire, de Joseph Roy, sousdiacre et de plusieurs autres fidelles..."

Les paroissiens étaient, bien sûr, enterrés dans le cimetière. Ce cimetière était placé au Nord de l'église.
Certains paroissiens étaient également entérrés dans l'église même. Cette pratique se remarque dans les registres paroissiaux.

Exemples :

- Le 21 octobre 1761 *"nous curé soussigné avons inhumé dans la chapelle de Ste-Barbe de cette église le corps de maître Pierre Rondeau Dunoyer, décédé d'hyer, agé d'environ 41 ans, de son vivant greffier des chatellenies de Chemillé, la Marchère et Epeigné..."*

- Le 16 mars 1762 *"a été par nous prieur curé d'Epeigné soussigné, inhumé dans l'église de cette paroisse le corps du sieur François d'Enviray, bourgeois agé d'environ 63 ans..."*

- *"Louise Girault décédée d'hyer agée d'environ 37 ans, de son vivant, femme du sieur Louis Couturier, a été... inhumée dans la chapelle de Ste-Barbe de cette paroisse, le 28 février 1761..."*

- Le 23 mars 1763 *"a esté inhumé... dans l'église de cette paroisse, le corps de Demoiselle Louise de Lorlé, veuve de deffunt le sieur Christophe Rignon, agée d'environ 88 ans..."*

- *"Françoise Derré agée de 63 ans de son vivant veuve de Guillaume Mirault hôte, a esté, par nous curé des Pins soussigné inhumée dans la chapelle de Sainte Barbe de l'église de Chemillé, ce jour d'huy 29 avril 1763..."*

- *"François Couturier, agé de 78 ans, a été par nous vicaire soussigné inhumé dans la capelle de Ste-Barbe de cette église, le premier juin 1764,..."*

- Le 31 août 1767 *"nous curé soussigné, avons inhumé dans l'église de cette paroisse, le corps de François Laudereau, décédé d'hyer, agé d'environ 52 ans..."*

- le 1 mars 1771 *"nous curé des Pins soussigné avons inhumé dans la chapelle de Sainte Barbe de cette église le corps du sieur Antoine Derré sacriste de cette église en présence de messieurs le prieur d'Epaigné, du curé et vicaire de cette paroisse".*

Une ordonnance royale du 10 mars 1776 limitera ce droit de sépulture dans l'église au curé de la paroisse et aux fondateurs des chapelles.

La Révolution

Les bancs de l'église : du bien privé au bien public

Un procès verbal dressé le 6 février 1791, signala que les sieurs Gendron, Roufault, Foucher, du Haubois, avaient enlevé une partie des bancs de l'église paroissiale, lors de l'élection de quatre assesseurs de juge de paix, malgré la représentation et les défenses des officiers municipaux. Le directoire du département réprouva cette pratique. Des remontrances furent adressées aux citoyens indisciplinés [27].

Le curé Fouqueré dans la tourmente

Charles Eustache Alexandre Fouqueré, curé de Chemillé, ayant refusé de prêter le serment de la constitution civile du clergé fut remplacé à la cure de Chemillé le 18 septembre 1791, par l'abbé Priou. On lui réclama après son départ de la cure, une participation aux paiements des réparations locatives de l'église. Dans une lettre adressée à l'administrateur du département d'Indre-et-Loire *"M. Fouqueré, prêtre, expose que, lorsqu'il pris possession de la cure de Chemillé, il fit faire un devis estimatif des réparations qui étaient à la charge du curé et ce en présence des héritiers de son prédédesseur ; qu'il a fait faire toutes les réparations pour lesquelles il s'était arrangé avec les dits héritiers ; qu'elles ont été faites avec exactitude ; que les ouvriers sont payés, les ouvrages reçus ce qu'il en a obtenu décharge et il offre de justifier du tout par des actes authentiques qu'il a joui avec soin des objets qui lui étaient confiés ; mais que pendant 27 ans qu'il a été curé, les bâtiments non entretenus se dégradèrent.*

Que le nouvel ordre de choses fait sortir de son bénéfice avec aussi peu d'avance qu'il y était entré ; que cependant il a réglé les réparations locatives avec M. Priou, son successeur, mais il se plaind que le directeur du district de Chateau-Renault, contre l'avis du procureur sindic, veuille encore l'assujettir aux réparations usufruitières, quoique les décrets portent que les biens ecclésiastiques seront pris dans l'état où il se trouveront. Il dit qu'il ne doit pas être obligé de faire réparer un bénéfice qu'il perd par la force de la loi. Il demande à être mis sous la protection et que vous le fassiez payer du reliquat de son compte de 1790, de trois trimestres de 1791 et de son traitement de secours, en ajoutant qu'il n'a sur le tout encore reçu que 600 livres, quoique la population soit de 1330 âmes et qu'il n'ait pas autre chose pour vivre" (11 mai 1792) [28].

Le 23 Messidor an III (juillet 1795) *"sur le rapport de la pétition présentée par le citoyen Derré père, dans laquelle il expose que le citoyen Fouqueré, ci-devant curé de Chemillé, actuellement reclus à l'hospice général de cette commune est malade et infirme et demande qu'il sorte dudit hospice pour rétablir sa santé vu l'attestation de l'officier de santé.*

L'avis du Directoire du district de Château-Renault, le directoire considérant, que le citoyen Fouqueré est infirme et que son infirmité est constatée par l'officier de santé de la maison de l'hospitalité, suivant son

27 : Arch. Dép. 37 : Lm 119, fol 109 : délibération du 26 mars 1791.

28 : Arch. Dép. 37 : Lm 601.

certificat du 7 Prairial dernier par lequel il est affirmé que le pétitionnaire est attaqué d'une indisposition à l'hydropini causé par l'appauvrissement du sang et qu'il est nécessaire pour le rétablissement de sa santé qu'il soit changé d'air.

Considérant qu'il est de l'humanité de procurer au pétitionnaire les moyens de se rétablir et de le mettre en portée de trouver auprès de sa famille le secours dont il a besoin dans son état d'infirmité, arrête le procureur général sindic entendu que le citoyen Fouqueré sera mis en liberté quant à présent à la charge par luy de ne pouvoir se retirer dans la commune de Chemillé, district de Château-Renault de se présenter devant les officiers municipaux de la commune dans laquelle il residera et d'y séjourner sur la surveillance de la Municipalité" [29].

Le curé constitutionnel Priou

Le 23 janvier 1792 Nicolas-Philippe Priou, curé de la paroisse de Saint-Martin-le-Beau prêta le serment exigé par la loi. Il prêta le même serment le 30 septembre 1792, dans la paroisse de Chemillé. Il désservit la paroisse jusqu'à la suppression du culte. Il avait établi sa résidence dans la commune de Neuvy-la-Loi [30] depuis le mois d'octobre 1792, jusqu'au mois de Brumaire de l'an III (novembre 1794). A partir de Brumaire de l'an III, il résida dans la commune de St-Martin-le-Beau. Il ne rétracta son serment et n'avait point émigré, ni avait été condamné à la déportation. Le 1 Thermidor an VI (19 juillet 1798), il avait alors 42 ans, il était décrit ainsi : *"cheveux gris, nez écrasé, bouche grande, menton rond, front élevé, yeux un peu bleu, sourcils noirs"* [31].

Un certificat daté du 6 Fructidor an VI (octobre 1798), nous indique qu'il est marié et que *"la pension de 800 F dont il jouit ne lui a point été accordée par arrêté de représentant du peuple, mais en vertu de la loi du 2 Frimaire an II, en sa qualité de curé constitutionnel, qu'il n'a jamais été condamné à la déportation ou à la privation de son traitement pour désobéissance aux loix, qu'il n'a abdiqué de ses fonctions qu'au moment de la fermeture des Temples et qu'alors il était salarié de la nation"* [32] [33].

Sa veuve demanda le secours de l'Etat le 5 Messidor an VIII (juin 1800) qui fut appuyée par une lettre du maire de la commune de St-Martin-le-Beau au préfet : *"Priou domicilié depuis l'an II à St-Martin, il laisse sa femme et trois enfants sans autres ressources que celles que tout homme dans l'indigence a droit d'espérer de son voisin plus fortuné que lui"*. La veuve réclamait le paiement de l'arriéré d'un semestre et demi de la pension de son mari [34].

La fin de l'exercice du culte

L'église devînt d'abord, en 1793, le Temple de la Raison, c'est à dire un lieu de lecture publique des lois et des décrets passés par l'Assemblée

29 : Arch. Dép. 37 : Lm 85 : fol. 92 (N° 124).

30 : Neuvy-le-Roi.

31 : Certificat du 19 Thermidor an VI.

32 : 1 Thermidor an VI : certificat de non émigration.

33 : Arch. Dép. 37 : L v 636, fol 230-237.

34 : Arch. Dép. 37 : L v 638.

Nationale, puis, sous l'influence de Robespierre, le Temple de l'Etre Suprême. On rapporte que pendant cette période l'édifice servit de salpêtrière.

Pendant la suppression du culte, il y eut probablement quelques dommages. Les symboles de la féodalité, c'est à dire les écussons des seigneurs de la paroisse, ont dû être grattés. Une ou plusieurs cloches ainsi que l'argenterie et les autres objets métalliques servant au service du culte ont été emmenés au district pour faire de la monnaie ou des canons.

La fabrique fut dissoute. La Municipalité tînt ses scéances dans une des chambres du presbytère, appelée pour l'occasion *"maison commune"* [35].

Chronique de quelques évènements

- 1 octobre 1793 : Philippe Lepinay couvreur demeurant paroisse de Villedieu, s'était rendu adjudicataire des réparations à faire au clocher.

- *"Etat des objets cy après envoyés par la commune de Chemillé au district de Chateau Renault en conformité de la loi et d'un arrêté du département d'Indre-et-Loire :*
  - *Premièrement une cloche pesant environ 600,*
  - *plus quatre grand chandeliers de cuivre et deux autres petits chandeliers aussi en cuivre,*
  - *plus un pied de chandelier servant à mettre la Croix,*
  - *plus un encensoir en cuivre, tous les objets de cuivre pesant environ 44 livres,*

  envoyé par Jacques Tatran le 24 Nivôse l'an second de la République françoise" [36].

- 23 Ventôse an II (13 mars 1794) : le charpentier Aumas réclama son salaire pour la descente de la cloche (10 livres). Le citoyen Jacques Talvas voulait également être indemnisé de ses frais de voiture de la cloche et des cuivres de l'église (20 livres), et la citoyenne veuve Brossard voulait obtenir le paiement pour les ferrailles de la dite église (3 livres).

- 2 prairial an II (21 mai 1794) : le conseil municipal décide que deux réfugiés de la Vendée, René Charrier cavallier, et Jeanne Boudeaux, sa femme, établieront leur domicile dans la maison presbytèrale.

- Le 20 prairial an II (8 juin 1794) au Temple de la Raison c'est la fête de l'être suprême. La fête se termine aux cris de *"Vive la République"*.

- 3 Thermidor an II (21 juillet 1794) : autorisation donnée par la commune au citoyen Derré d'installer d'une salpétrière dans le Temple de la Raison.

- 10 pluviose an III (29 janvier 1795) : le nouveau cimetière avait été placé momentanément hors du bourg, près le lieu appelé St-Hilaire. Mais il était impossible de creuser des fosses dans ce lieu. Les morts furent donc enterrés à nouveau dans l'ancien cimetière. Les voisins devaient réparer les murs et les issues du cimetière du centre du bourg.

- 24 Thermidor an III (10 août 1795) : facture de 390 livres pour la réparation de l'horloge de Chemillé faite par Jacques Miraut, maréchal serrurier, qui reçut la somme de 390 livres.

35 : Jusqu'au 6 Pluviose an XI (délibération du Conseil Municipal).

36 : Lorsque la source n'est pas citée, il s'agit des registres de délibération de la Municipalité.

Le mauvais état de l'église à la fin de cette période

- Le 14 Brumaire an IV (novembre 1795), Le Conseil Municipal essaie de récupérer les fonds de la salpétrerie pour réparer les dégâts faits par cette activité dans l'église [37]. La moitié des pavés de l'église étaient dérangés et brisés et la poussière avait sali les murs.

- L'église retrouva pleinement sa fonction première à la suite du Concordat de 1801. La fabrique fut reconstituée et de nombreuses réparations étaient à faire à l'édifice.

37 : "Les églises ayant été rendues aux communes et l'église étant toujours salpétrière, il reste une somme de 838 livres pour l'exploitation de la salpétrière cette somme venant de l'Etat sera destinée par la commune à payer des réparations de la dite église abîmée par cette activité".

XIX° siècle

Les dernières grandes transformations

Chronique

- 15 Pluviose an XI (février 1803) : nomination par la municipalité de deux citoyens dans la fonction de fabricier : Louis Derré Fouqueret et Louis Chauvin. La fabrique est reconstituée mais ne posséde plus grand chose des biens qui lui appartenait avant la Révolution.

- 23 Germinal an XI (13 avril 1803) : examen par le Conseil Municipal d'un projet de réparation du presbytère et de l'église qui ne semble pas avoir abouti [38].

Projet de translation du cimetière

Le cimetière placé au Nord de l'église, au milieu des habitations, était depuis un décret napoléonnien de 1804 hors la loi.

A cours de la Révolution quelques individus, pendant quelques mois, avaient été enterrés dans un terrain non clos [39]. Le terrain en question a été vendu par le gouvernement à divers particuliers qui ne voulaient pas se départir de leur jouissance. De plus le terrain en question était situé près de maisons.

La Municipalité réagit dès 1804 car le problème était préoccupant. Le 24 Vendémiaire an XII (octobre 1804), un terrain avait été choisi : le haut du jardin du presbytère. Mais une contestation apparût avec le curé de la paroisse. *"Considérant que depuis le mois de Germinal dernier il s'est fait des inhumations en très grand nombre dans un espace de terrein très petit, situé au centre du bourg entouré de maison habitées, dont le terrein du dit cimetière excède d'un mètre 30 centimètres au-dessus du rez-de-chaussée, ce qui donne souvent lieu, lorsqu'il y a des réparations à faire soit devant leur feu ou à côté dans l'enceinte des maisons, les habitants voisins du cimetière n'osent s'exposer à le faire pour l'avoir voulu entreprendre différentes fois (ce qui est à la connaissance de la majorité des membres), il s'est trouvé qu'ils étaient infecté par l'ordure d'un cadavre qui rejaillissait dans leurs maisons et qui y causait une putréfaction nuisible à la santé du propriétaire"*. Le fossoyeur ne savait plus où faire les fosses. Il déterrait souvent un corps à demi corrompu ce qui donnait lieu à une exhalaison pestiférée qui obligeait les voisins à fermer leurs portes quand il s'agissait de faire des sépultures. Il était avantageux qu'il y ait une place publique vu que tous les dimanches avait lieu un marché, de fruits, légumes, beurre, oeufs, fromage et autres, et pour le commerce de la laine. Il fallait donc trouver au plus vite un terrain approprié.

Le 20 Frimaire an XIII (décembre 1804), un nouveau terrain a été choisi, le lieu du nouveau champ de repos sera situé à St-Hilaire. Il est proposé un échange du terrain du haut du presbytère contre le terrain où devait être

38 : Nous ne connaissons rien des travaux envisagés.

39 : D'après une délibération du 9 Prairial an II (28 mai 1794) signalé par Villemaine (voir bibliographie).

implanté le nouveau cimetière, terrain qui appartenait à la citoyenne Roudeau Châteauroux. L'échange de se fera pas [40].

Le 8 Ventôse an XIII (30 avril 1805), le Conseil Municipal propose d'acheter le terrain du sieur Jacquet Faillard, propriétaire et fabricant en laine. Ce terrain semblait très bien, il était situé aux Fourneaux. Son prix était de 300 F auquel il fallait ajouter une somme de 1800 F pour la clôture du nouveau cimetière.

Chronique

- 5 Messidor an XIII : adjudication des matériaux de la grange *"d'Imeresse"* [41] et des restes du pressoir qui dépendaient du presbytère.

- 18 février 1808 : en réponse à une lettre du préfet, on indique que la couverture de l'église est en mauvais état, qu'il tombe de l'eau très fréquemment dans l'église, que les murs ont aussi besoin d'être réparés en différents endroits. Le devis des réparations se montait à 1200 F. Le 7 mai 1808, le Conseil Municipal décida de faire appel à une contribution extraordinaire pour sauver l'église de la ruine. Il demanda aussi le secours de l'Etat. Des travaux seront réalisés en 1808 et 1809 (480 F pour les matériaux fournis ; 256 F pour la main d'oeuvre), pour réparer les combles et les couvertures de l'église tant au nord qu'au sud.

La translation du cimetière

Le 14 mai 1811, le Conseil Municipal examine une pétition pour la translation du cimetière. Le Conseil hésita encore une année entière. Mais une épidémie qui sévit à partir de novembre 1812, et qui fit environ six décès par semaine, rendit le cimetière insuffisant. Le 9 mai 1812, la Municipalité vota une somme de 1104 F pour l'appropriation du nouveau cimetière qui est le cimetière actuel. Pour parer au plus préssé, une autorisation préfectorale fut donnée le 21 mai 1812, pour permettre les inhumations provisoires dans le terrain appartenant entre autres à Louis Couturier, qui est le cimetière actuel.

Chronique

- Le 12 mai 1823, 11 ans après l'abandon de l'ancien cimetière. La Municipalité procéda à la vente des terres situées au sud, de l'église à partir de l'Est de la rue qui donnait sur la place publique, au long du cimetière. L'acquéreur des terres ne pouvait pas fouiller plus profond que la partie où se trouvait l'entrée de l'église [42].

- En 1825, monsieur Pallu, fut chargé de dresser le plan du nivellement de l'ancien cimetière.

40 : Le 7 avril 1807, la demoiselle Roudeau Châteauroux se désista de sa première proposition à propos du cimetière.

41 : Il s'agit bien sûr de la grange dîmière.

42 : Ce terrain est en partie occupé par l'entrée actuelle Sud de l'église et la travée du bas-côté dans laquelle s'ouvre cette porte.

- 1829 : affermage du produit de l'herbe de l'ancien cimetière pour 14 F par bail passé le 10 août 1828.

- 1825 : vote de 20 F pour l'entretien de l'horloge de la commune qui est placée sur le clocher. L'entretien était en général confié au sieur Tanneur, serrurier. L'entretien de l'horloge coûtait chaque année une somme relativement importante à la commune : entre 20 et 65 F.

Une aide de l'Etat non attendue

- Le 16 août 1831, le Conseil Municipal examine le procès verbal des réparations à faire au clocher et à l'horloge de Chemillé suite à des dommages causés par la foudre. Ce rapport avait été fait par le sieur Jean Bontemps, charpentier-couvreur à Chemillé et par Jacques Tanneur serrurier, domicilié au bourg. Les réparations du clocher était estimées à 186 F (réparation charpente et couverture ardoise), et celles de l'horloge à 50 F. Le Ministre du Culte consentit une aide à la commune de 400 F. Ce secours rendait disponible une somme de 164 F. Il fut donc envisagé de refaire le crépis des alentours de l'église. L'adjudication des réparations du clocher eut lieu le 18 septembre 1831 pour un motant de 165 F. Les travaux de couverture du clocher furent confiés à Louis Rutard de la Chartre pour 120 F, et la réparation de l'horloge fut confiée à Jacques Tanneur pour 45 F.

Les travaux de maçonnerie prévus à l'église et au presbytère furent adjugés le 2 octobre 1831, pour employer les 235 F restant du secours de l'Etat suite à l'adjudication du mois de septembre. Les travaux de crépissage de l'église furent confiés au sieur Mathurin Sionneau, maçon à Chemillé pour 186 F.

La réception des travaux à l'église et au presbytère eut lieu le 22 novembre 1831.

Chronique

- 4 mars 1832 : adjudication au sieur François Paucher, sabotier demeurant au bourg, pour 12 F par an, de l'ancien cimetière pour 3 ans. Le sabotier devait se servir de cet espace pour entreposer du bois de charpente.

- 1832 : location de l'ancien cimetière au sieur Paucher sabottier pour 12 F.

- 1837 : enlèvement des terres de l'ancien cimetière. Les ossements recueillis lors des déblais furent mis dans une fosse commune du nouveau cimetière.

- 1842 : la fabrique propose à la Municipalité un devis établi par les sieurs Bontemps, charpentier à Chemillé et Sionneau, maçon à Chemillé. Ce devis d'un montant de 893 F 25 était au-dessus des moyens de la fabrique qui était en déficit. Le Conseil Municipal ajourna ce projet de réparation.

- 1844 : don à la paroisse par le roi Louis-Philippe, à la sollicitation de l'archevêque de Tours et de monsieur Hyppolyte Diard, premier avocat général à la cour royale d'Orléans, président de la cour impériale de Riom, du tableau du maître-autel [43] qui réprésente la Sainte-Trinité, placé actuellement au-dessus de la porte de la sacristie.

- 7 juillet 1847 : l'autorisation est donnée d'accepter le leg de monsieur Louis Médard couturier, suivant son testament olographe du 24 juin 1846. Ce legs représente une somme de 500 F destinée à la fabrique pour la réparation de la décoration intérieure de l'église.

- Entre 1841 et 1856 : restauration sur l'initiative de l'abbé Prouthières, curé de la paroisse du tabernacle du maître autel que l'on dit venu du couvent de Lencloître. Le tabernacle qui avait perdu sa dorure fut envoyé par la fabrique à Paris, pour une restauration complète.

Reconstruction de la sacristie : 1851

Le 6 octobre 1850, la fabrique décide de faire démolir la sacristie, tant à cause des grandes réparations à y faire, qu'à cause de sa mauvaise position. La fabrique obtînt, le 8 novembre 1850, l'autorisation de la Municipalité qui ne s'engageait pas de cette dépense. La reconstruction fut faite dans l'ancien cimetière, dans un espace compris entre le mur Nord du sanctuaire et le mur de la chapelle de la Sainte-Vierge.

Chronique

- 8 août 1851 : le Conseil Municipal décide d'assurancer l'église. Le bâtiment est estimé à 20 000 F.

- 1855 : travaux éxécutés à la couverture du clocher par voie d'économie par M. Bontemps Louis, charpentier à Chemillé. Ces travaux furent l'occasion de poser un coq neuf en cuivre à l'extrémité de la flèche (913 F 71).

- 1857-1860 : contruction d'un presbytère sur l'emplacement de l'ancien [44].

L'agrandissement de l'église : 1865

L'église était trop petite, le curé Bedouet et la fabrique projetèrent d'agrandir la nef au Nord comme au Sud. Les plans et le devis furent dressés en mars 1864 par M. Travers architecte de la Chartre. Les travaux se montaient à 9000 F. La fabrique disposait de 6200 F provenant d'une souscription et de ses économies propres. Le Conseil Municipal accepta la proposition de la fabrique et accorda le terrain nécessaire le 3 juin 1864. Un nouveau devis fut établi le 26 juin 1865 pour un montant de 9992 F 67.

43 : Copie du tableau de "la Vierge de Séville" de Murillo dont l'original est au Louvre.

44 : Travaux réceptionnés le 22 juin 1860.

Chapelle XIX° s. et chapelles fin XV° s.

Entrée principale de 1865

La fabrique demanda instamment l'autorisation de commencer les travaux au préfet en juillet 1865.

Ces travaux ont consisté en la construction de trois chapelles supplémentaires : deux chapelles au Nord-Ouest de l'église et une chapelle avec l'entrée principale de l'église à l'Ouest du bas-côté Sud. Les fenêtres de ces chapelles sont de style speudo-gothique avec des remplages flamboyants, la porte principale est en plein-cintre dans un style de la fin du début du XVI° siècle. Une autre petite porte de même style que celle de la sacristie a été ouverte dans le mur Ouest du nouveau bas-côté Nord. Ces nouvelles chapelles sont voûtées de voûtes en briques alors que la nef était encore couverte d'une voûte en lambris. La chapelle Nord fut aussi couverte d'une voûte en briques.

Nivellement de la place publique : 1872-1873

Extrait du projet de nivellement : *"la place de l'église présente une surface mal réglée, creuse dans certaines parties, haute dans les autres" "la rue de Bournigault qui la limite au Nord-Ouest, dont le nivellement est projeté, servira dans son profil de base pour le nivellement de la place"*. Ce projet prévoyait la construstion sur le côté Sud-Est de la place d'une rue de 3 mètres de large et de son pavement.

L'adjudication des travaux de nivellement de la place de l'église, eut lieu le 4 août 1872 [45] en faveur de Jean-Baptiste Perrier demeurant à Cerelles. Une réception provisoire des travaux de nivellement fut faite le 31 décembre 1872. La réception définitive eut lieu le 9 mars 1873.

Le voûtement de la nef : 1873

Le 11 février 1873, le Conseil Municipal accepte la proposition du curé Mercier de procéder à une nouvelle restauration de l'église d'après les plans de l'abbé Bricasier : la construction d'une voûte en briques dans la nef principale pour remplacer la boisure délabrée existante en ce moment. Cette construction fut faite aux frais de la fabrique grâce à des dons particuliers [46]. La fabrique reçut une aide de l'Etat de 1800 F, le 16 mai 1873, pour ces travaux dont le devis avait été établi le 21 septembre 1872 [47].

Pour la construction de cette voûte, il fallut couper les tirants apparents de la charpente et les remplacer par des noises soigneusement boulonnées. Une nouvelle fenêtre fut ouverte dans le mur Sud de la nef.

En 1874, la fenêtre du choeur est débouchée et un vitrail représentant St-Pierre et le Sacré-Coeur fut réalisé par monsieur Lobin, mâitre verrier de Tours. Le vitrail de la nouvelle fenêtre du mur Sud de la nef est un *"souvenir de la première communion de 1874"* Il fut réalisé par Fournier et Clément, à Tours.

45 : Devis : 756 F 15.

46 : La fabrique avait en caisse 4000 F.

47 : Devis : 5141 F 52.

Sacristie de 1851

Voûte de la nef : 1873

Restauration des bases des murs de l'église

- 1873 : le maire va faire faire des enduits au bas des murs déchaussés de l'église avec les fonds restants alloués sur le devis du nivellement de la place.

En avril et en mai 1876, des travaux furent faits au socle de l'église (338 F 50) par M. Sionneau. Des travaux eurent lieu également à la toiture de l'église.

Refonte de la grosse cloche : 1878

En juin 1878, monsieur Henri Diard, banquier à Amboise, pour satisfaire à la mémoire de son regretté père monsieur le président Diard, offrit de contribuer pour une large part à l'achat d'une seconde cloche le surplus devait être couvert par des dons particuliers. Le 10 novembre 1878, qui exprima le voeu de faire fondre l'ancienne cloche et d'en faire une de 800 Kg. Le Conseil Municipal entendait régler la sonnerie des cloches de la façon suivante : le tocsin, l'Angélus et les mariages seraient sonnés par la cloche la plus puissante, les cérémonies religieuses à la naissance et au décès pour les hommes par les deux cloches simultanément et pour les femmes par la petite cloche.

La nouvelle cloche pèse 1100 Kg et porte l'inscription suivante : "L'AN 1878, J'AI ETE BENITE PAR LE REVEREND PERE DOM CHARLES COUTURIER, ABBE DE SOLESMES POUR L'EGLISE DE CHEMILLE-SUR-DEME, L'ABBE MERCIER ETANT CURE DE CETTE PAROISSE, MONSIEUR JULES VACHER PRESIDENT DE LA FABRIQUE - J'AI ETE NOMMEE CHARLOTTE, EN MEMOIRE DE MONSIEUR LE PRESIDENT CHARLES HIPPOLYTE DIARD, PAR HENRI DIARD, SON FILS, ET ALIX, PAR DAME ALIX VACHER EPOUSE DE MONSIEUR AUGUSTE GOBERT".

Le cerveau et la panse sont ornés de pampres. Sur les faussures, et en relief, une croix latine, une Vierge de l'autre. Entre des deux motifs figurent les armes de Dom Charles Couturier avec la devise : *"Justitia et Pax"* (justice et paix). Cette cloche donne une note entre le sol et le sol dièse.

En 1879, une querelle éclata entre le Conseil Municipal, d'une part, et le curé et la fabrique, d'autre part, au sujet de l'installation de la seconde cloche. Les ouvertures étaient insuffisantes et que trois nouvelles fenêtres étaient jugées indispensables. Un plan avait été dressé pour résoudre ce problème le 21 mai 1878. Le 17 janvier 1979, la fabrique accepta les conditions du conseil municipal pour l'installation de la seconde cloche, c'est à dire la mise en place de la cloche dans un beffroi en fer. Les donateurs assurèrent tous les frais d'achat et de placement.

- 1882 : édification de l'autel de la Vierge par l'abbé Mercier.

Achat d'une horloge neuve : 1884

Le 19 août 1883, le Conseil Municipal décide d'acheter une bonne horloge avec deux cadrans. Le 28 février 1884, monsieur le Maire passa un marché avec monsieur Gourdin Auguste, ingénieur constructeur d'horloge publique à Mayet dans la Sarthe, pour la fourniture d'une horloge publique neuve. La

pose de l'horloge dans le clocher de l'église avec un timbre de 75 Kg revînt à environ 1800 F. La Municipalité demanda aux gens du bourg de participer à 1/6 de la dépense [48].

Réfection de la couverture : 1886

Malgré les travaux de toiture de 1876, faits par la Municipalité, il restait 530 m2 de couverture à refaire à neuf. La fabrique proposa de contribuer à cette dépense à une hauteur de 200 F. Le Conseil Municipal vota la somme de 661 F. Les travaux ne furent pas commencés à cause d'une querelle entre la fabrique et la Municipalité dans le financement de cette opération.

Un nouveau devis établi par Monsieur Rappet, architecte à Tours, fut examiné le 28 mars 1883. La toiture ne protègeait pas suffisamment les voûtes en plâtre que la fabrique avait fait édifier. L'urgence était de réparer la toiture de la grande nef et celle de la chapelle Sud-Est.

Le 25 janvier 1885, le Conseil Municipal accepta la proposition de la fabrique de se charger de la réfection de la toiture de la grande nef et de la chapelle Sud-Est, car cet organisme disposait d'une somme de 1305 F. Le conseil Municipal accorda la somme de 640 F votés précédemment. Le devis se montait à 2242 F 52. L'adjudication eut lieu le 11 juillet 1886 en faveur de monsieur Balade, couvreur demeurant à St-Symphorien. La réception des travaux fut faite le 19 février 1887 (2471 F). La fabrique reçut par décision du 14 septembre 1887, une aide de l'Etat de 1300 F pour ces travaux.

La réfection à neuf de la couverture de la deuxième chapelle à l'angle Sud-Est de l'église fut réalisée en complément du devis primitif.

Restauration de la couverture du clocher

Le 7 juin 1891, le Conseil Municipal vota 150 F pour palier au mauvais état du clocher de l'église. Un devis fut établi le 14 novembre 1891. Le 28 juin 1892, la foudre endommage le clocher, ce qui accélère le processus des réparations. Le 7 août 1892, la Municipalité accepta les propositions de monsieur Griffon, couvreur de Beaumont-la-Ronce (37) [49].

Chronique

- 1891 : édification par l'abbé Groleau d'un nouveau maître autel.

- 12 novembre 1893 : acceptation par la Municipalité de la proposition de la fabrique de reconstruire le perron de la porte principale de l'église.

- 27 mai 1894 : autorisation donnée au conseil de fabrique de disposer d'un terrain situé à l'angle Sud-Est de l'église, afin de le clore et de le planter d'arbustres. Le Conseil Municipal se réserva le droit de pouvoir récupérer le terrain pour y établir une construction.

- 1897 : réfection du vitrail Sud du choeur, qui représente le matyr de St-Cyr et de Ste-Julitte, a été réalisé par J. P. Florence, maître verrier de Tours.

48 : Nous ne savons pas si la souscription auprès des gens du bourg apporta la somme attendue.

49 : Ardoises d'Angers modèle anglais N° 7 et substitution du système du clous par des crochets : 465 F.

L'église au XIX° siècle

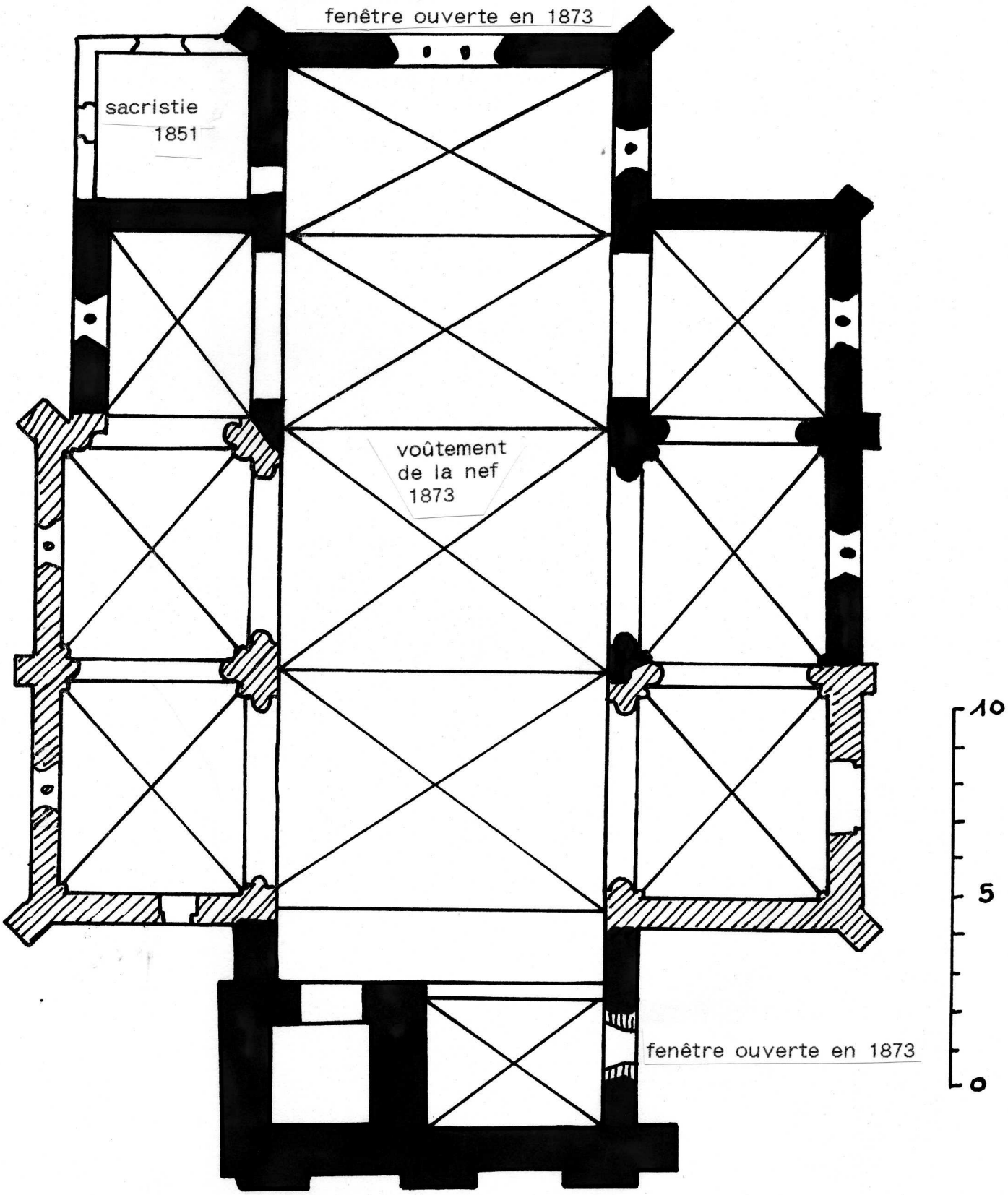

XX° siècle

Entretien et restauration

Chronique

- 1901 : réfection des vitraux des murs latéraux de la nef par J. P. Florence, maître verrier de Tours [50].

- Le 20 avril 1902, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la fabrique qui projette la construction d'une tribune dans la partie Ouest de l'église [51].

- 1905 : loi de Séparation des Eglises et de l'Etat. La fabrique est dissoute. La Municipalité reste seule responsable du bâtiment dont elle est propriétaire.

- 12 mars 1907 : classement parmi les Monuments Historiques des trois panneaux en bois sculpté XV° s [52].

- 16 fevrier 1942 : Classement parmi les Monuments Historiques de la cloche dite "Marie" datant de 1760 [53].

- 1942 : Messieurs Lubet charpentiers procèdent à quelques réparations.

La restauration du clocher : 1947

Un devis fut établi, par monsieur Berne, architecte, le 10 avril 1946, pour la réfection du clocher (310 000 F). La Municipalité convînt de contracter un emprunt de 350 000 F pour cette réfection et pour d'autres travaux. L'adjudication eut lieu le 20 octobre 1946 en faveur de Elie Breton, charpentier-couvreur, de Bourgueil pour 240 207 F [54]. Les travaux réalisés en avril 1947 consistèrent en la réfection de la charpente et de la couverture, ainsi que la couverture de deux contreforts. Ces travaux furent réceptionnés le 6 novembre 1947.

- 22 nov. 1947 : mémoire de Pierre Lubet pour réparation des gouttières de l'église : 14 235 F 15.

---

50 : Les vitraux du mur Nord de la nef : le plus à l'Ouest représente Ste-Anne et St-Jean, celui du milieu, Ste-Rosalie (est un don de Mme veuve Fourrier-Barat) et Ste-Eugénie, et celui de la troisième travée qui représente St-Laurent et Ste-Agnès. Les vitraux du mur Sud de la nef : celui situé le plus à l'Ouest, au-dessus de la porte principale, représente St-Jules, pape, et St-Emile, celui du milieu représente St-Epiphane et St-Louis (il est un don de Melle Désirée Bergerin), et celui de la troisème travée représente Joseph, Marie et l'Enfant Jésus. Tous ces vitraux semblent de 1901, bien que l'on ne puisse lire cette date que sur quatre d'entre eux.

51 : On voit encore aujourd'hui les traces laissées par cette tribune sur les plâtres des murs intérieurs.

52 : En fait il y en a cinq, cette erreur fut corrigée en décembre 1940.

53 : Le retable en pierre du XVII° siècle, avec groupe de St-Cyr et Ste-Julitte, et trois statues dont St-Antoine et St-Hylaire, évêque, fut également classé parmi les Monuments Historiques. Le retable du mâitre autel, en bois sculpté et doré avec un crucifix et six chandeliers, également en bois doré, datant du VII° siècle, fut aussi protégé par un même arrêté.

54 : Soit 27 % d'augmentation par rapport au devis.

Chronique

- 1950 : réfection du faitage de l'église.

- 16 décembre 1957 : travaux à la sacristie : remplacement du parquet. OK. travaux confiés à monsieur Pontonnier.

- 1966 : réparation du pavage du choeur de l'église. Cette réparation peu coûteuse fut faite par les agents de la voirie.

- 1967 : démolition de la tribune ; électrification de l'église pour la mise en valeur du patrimoine de la commune [55].

- 16 décembre 1967 : il est convenu de procéder à l'électrification des cloches. Le préposé qui assumait cette tâche depuis 40 ans indiqua qu'il allait cesser ses fonctions. De plus le système de mise en branle des cloches fonctionnait mal. Les travaux furent réalisés en 1968 par l'entreprise Bodet de Trémentines ; le curé proposa d'organiser une collecte. La commune eut une faible contribution dans cette électrification.

Ouverture d'une porte dans le bas côté Nord : 1968

Monsieur le curé avait demandé l'autorisation à la Municipalité d'ouvrir une porte dans la troisième travée du bas-côté Nord. Dans une lettre du 22 juin 1966, il signale que l'autorisation fut donnée par l'architecte des bâtiments de France d'ouvrir une porte à deux vantaux dans la première travée Nord de la nef. Cette porte devait être d'un modèle semblable à celle existante déjà à la façade sud (en plein cintre). La dépense fut prise en charge par le desservant. Cette porte était destinée à faciliter le service funébre. Pour éviter les courant d'air, un tambour fut construit à cette nouvelle porte Nord.

En 1971, un second tambour semblable à celui de la porte Nord fut réalisé à l'ancienne porte Sud. Les courants d'air gènaient, en effet, l'exercice du culte.

Chronique

- 1972 : réparation du battant de la petite cloche en mauvais état par la maison Bodet (devis 598 F).

- Le 24 septembre 1976, le Conseil Municipal prend la décision de faire revenir près de l'église la pierre dite "table des morts" ou "tombe" qui se trouvait en dépôt au cimetière.

- 18 octobre 1976 : réparation à l'intérieur du clocher : les restes d'une voûte qui existait au sommet de la voûte se ruinent de plus en plus laissant

55 : Eclairage du retable du XVIIe siècle situé dans la chapelle des fonts baptismaux.

Porte du collatéral Nord
Ouverte en 1968

tomber des gravats sur des objets cultuels entreprosés dans la tour du clocher => faire réenduir les restes de la voûte et faire obstruer à l'aide d'un grillage les lucarnes de la salle des cloches (pigeons et touterelles) devis de l'entreprise Huart : 2 523 F 34. OK

- 1982 : réparation des vitraux sur la demande de monsieur l'abbé Dubois [56].

- 1983 : réparation de la sonnerie des cloches par l'entreprise Bodet.

- 1983-1990 : restauration du cadre et de la peinture du tableau représentant la Ste-Trinité et qui se trouve au-dessus de la porte de la sacristie. L'abbé Dubois signala que le tableau se dégradait de plus en plus. Monsieur Daprai, artiste peintre, se chargea de la réparation [57].

- 1988 : remplacemnet d'un battant de cloche par la maison Bodet [58].

- Eté 1990 : restauration des voûtes de l'église qui menaçaient de s'effondrer. Cette réparation fut suggérée à la visite du maître d'oeuvre de la société Hory-Chauvelin de Chinon [59]. Les travaux comprirent la reprise du tympan de l'entrée du choeur et du voûtain Nord, ainsi que la reprise du tympan de la première travée de la nef.

56 : Devis : 1 556 F.
57 : Facture 4000 F.
58 : Devis : 3936 F 34.
59 : Devis : 50 155 F.

L'église aujourd'hui

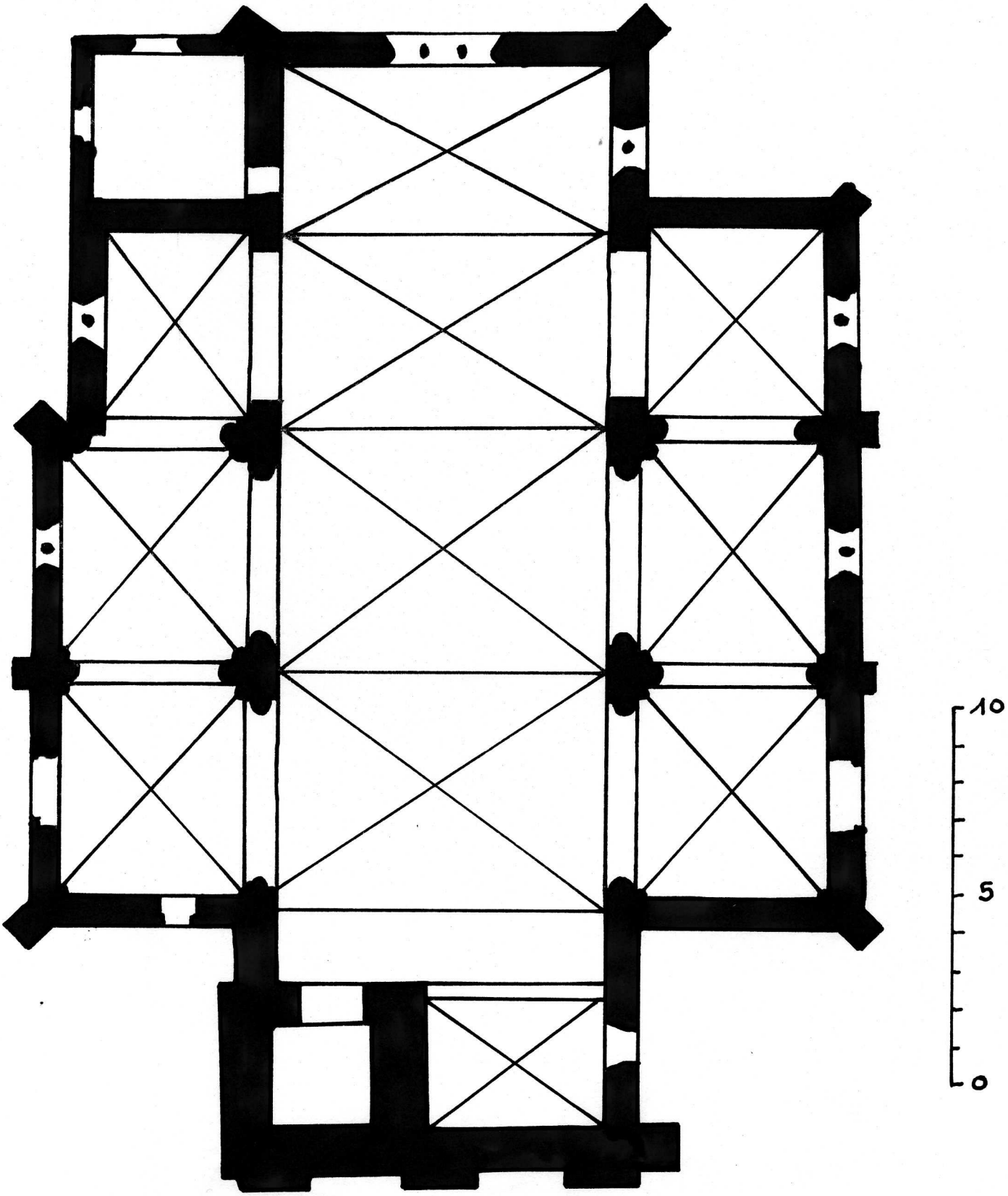

Les Sources

Archives communales

- Registres de délibération de la Municipalité.
- Registres paroissiaux.
- Dossiers sur la restauration de l'église.
- Cadastre.
- Photocopie de la notice monumentales et religieuses sur la commune de Chemillé-sur-Dême rédigée par l'abbé Pouthières après 1852.
- notes tapuscrites de monsieur René Guillet, ancien maire : une note pour la visite intérieure de l'église et une autre sur le clocher et les cloches (notes corrigées par monsieur F. Dubois, curé de la paroisse).

Archives départementales d'Indre-et-Loire

- G 742 : fond de la cure.
- G 937 : accord entre curés au sujet des dîmes.
- Lm 85, Lm 119, Lv 601, Lv 636, Lv 638 : les curés pendant la Révolution.
- Série O : affaires communales (XIX° et XX° s.)
- 5 V 2 (301 et 302).
- 6 V 5 (384) : comptes de la fabrique.

Archives départementales de Loir-et-Cher

- 21 H 153 à 21 H 158 : fond du prieuré baronnie de Gatineau.

Archives départementales de la Sarthe

- E 299 : aveu d'Henri Heuzé.

Bibliographie

- **Bourassé (J. J.) et Chevalier (C.)** : *recherche sur les églises romanes en Touraine.*
- **Carré de Busserole** : *dictionnaire*, p. 214.
- **Girault (Marcel)** : *la vie de saint-Gilles*, préface de Régine Pernoud, éd. Lacour : Nîmes, 1987.
- **Martinière (Louis-R.)** : "les cloches anciennes du canton de Neuvy-le-Roi et des anciens doyennés de Neuvy et de St-Christophe" dans *B.S.A.T.*, t. 15, 1905-1906, p. 379.
- *Mémoires de la Société Archéologique de Touraine,* t.VII, p. 197, 220, 221 ; t.X, p. 107.
- **Métais (Ch.)** : *Cartulaire de l'abbaye cadinale de la Trinité de Vendôme,* Paris, Chartres, 1893-1904, 5 vol.
- **Plat (Gabriel)** : *l'architecte religieuse en Touraines des origines au XII° siècle*, Ed. d'Art et d'Hist., Prais : 1939, p. 91.
- **Ranjard (R.)** : *la Touraine archéologique, guide touristique en Indre-et-Loire*, 3ème éd., Gibert-Clarey : Tours, 1958, p. 689.
- **Villemaine** : *monographie de la commune de Chemillé*, Imp. Lib. J. Moire, la Chartre-sur-le-Loir : 1896.

HISTOIRE D'UN MONUMENT, MONUMENTS DE L'HISTOIRE

ECCLESIA

conçu et réalisé par Nicolas Huron

Projet ECCLESIA

Pourquoi ce nom ?

Ce mot vient du grec et signifie assemblée du peuple.
- Le point fort du projet ECCLESIA est la conférence.
- Cette soirée rassemble la population.

Au Moyen Age, ce nom désigne l'Église, l'assemblée des chrétiens.
- Ce mot désigne également l'église de la paroisse.
- Il se rencontre dans les documents anciens en latin.
- Il est, en général, la première mention écrite de l'édifice.

Pourquoi ce projet ?

Pour une mise en valeur et une connaissance de votre patrimoine.

La recherche est un domaine fermé. Ces résultats sont confidentiels.

Ce projet est ouvert à tous :
- il rend accessible à tous ses résultat,
- il lie recherche et animation culturelle,
- il fait découvrir l'histoire et l'architecture de l'église,
- il met en valeur l'édifice le plus ancien de la commune,
    - auprès de la Municipalité,
    - auprès de la population,
    - auprès des visiteurs,
    - auprès des autorités,
- il permet d'aller plus loin autour de son patrimoine.

Communes où une étude et une conférence projet ECCLESIA sur l'histoire et l'architecture de l'église furent réalisées par monsieur Nicolas HURON sur commande des Municipalités

EURE-et-LOIR : Les Ressuintes

Osez l'Histoire !

par Nicolas Huron, historien conférencier
Tél. : 02.54.74.18.32 ou 06.25.81.52.03
Mail : **nicolas.huron@free.fr**
Internet : **http://nicolas-huron.e-monsite.com**
adresse postale : 7, rue Jean Joly, 41 000 BLOIS

Profitez du regard d'un expert.

Besoin d'une mise en valeur patrimonial ? d'une animation ? d'un article ? d'une réponse ? d'une étude ? d'une recherche ? d'une publicité ? d'une conférence-spectacle ? d'une sauvegarde de sources historiques ? d'une documentation ? Vous voulez préserver la mémoire des anciens…

Contactez-moi !

Vous voulez découvrir ou redécouvrir l'histoire de votre pays (noms de lieux, monuments, personnages et faits d'histoire…), connaître les sources de cette science aux multiples facettes, vous enrichir de ses contenus ?

Des astuces et des découvertes sur le blog : **http://patrimoine-rural.com/**